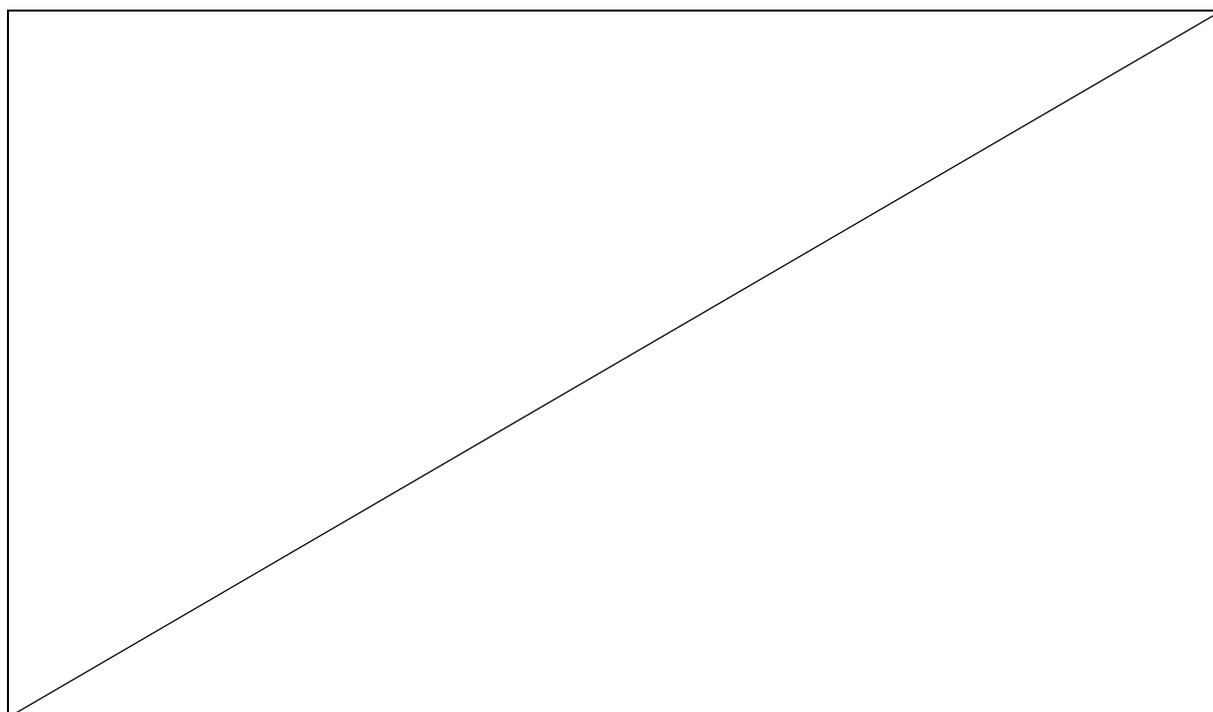


Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022

N° d'ordre	Objet	Vote
DÉLIBÉRATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT		
CS20221215001	Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 – Budget Principal (05500)	Adoptée à l'unanimité
CS20221215002	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Budget Principal (05500)	Adoptée à l'unanimité
CS20221215003	Transfert comptable des charges et produits du Budget Principal (05500) aux différents budgets annexes	Adoptée à l'unanimité
CS20221215004	Dispositif d'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1er janvier 2023 à la date de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023 – Budget Principal (05500)	Adoptée à l'unanimité
CS20221215005	Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	Adoptée à l'unanimité
DÉLIBÉRATIONS RELATIVES A LA COMPÉTENCE PRINCIPALE		
CS20221215006	Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 – Budget Annexe Traitement (05504)	Adoptée à l'unanimité
CS20221215007	Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 – Budget Annexe CVE (05501)	Adoptée à l'unanimité
CS20221215008	Dispositif d'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1er janvier 2023 à la date de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023 – Budget Annexe Traitement (05504)	Adoptée à l'unanimité
CS20221215009	Dispositif d'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1er janvier 2023 à la date de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023 – Budget Annexe du CVE (05501)	Adoptée à l'unanimité

CS20221215010	Fixation des contributions statutaires provisoires pour 2023 (janvier à mars 2023) – Compétence principale (traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés) – Budget Annexe Traitement (05504)	Adoptée à l'unanimité
DÉLIBÉRATIONS RELATIVES AU 2^e GROUPE DE COMPÉTENCE		
CS20221215011	Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 – Budget Annexe Tri (05503)	Adoptée à l'unanimité
CS20221215012	Dispositif d'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1er janvier 2023 à la date de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023 – Budget Annexe Tri (05503)	Adoptée à l'unanimité
CS20221215013	Fixation des contributions statutaires provisoires pour 2023 (janvier à mars 2023) – 2e groupe de compétence (gestion de la fonction tri) – Budget Annexe Tri (05503)	Adoptée à l'unanimité
DÉLIBÉRATIONS RELATIVES AU 3^e GROUPE DE COMPÉTENCE		
CS20221215014	Dispositif d'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1er janvier 2023 à la date de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023 – Budget Annexe Collecte (05502)	Adoptée à l'unanimité
CS20221215015	Fixation des contributions statutaires provisoires pour 2023 (janvier à mars 2023) – 3e groupe de compétence (collecte des déchets ménagers et assimilés) – Budget Annexe Collecte (05502)	Adoptée à l'unanimité





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022
Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAELENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :
M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPRES Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. GOUY Éric (CCCO)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 – Budget Principal (05500)

N° CS20221215001

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 14,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED)**,

Vu le Budget Primitif pour 2022,

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adopter la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Principal (05500),
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **adopte la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Principal (05500),**
- **autorise Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 DEC 2022 et de la publication le 20 DEC 2022 Douchy-les-Mines, le 20 DEC 2022
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE


Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Elimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAELEKENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. GOUY Éric (CCCO)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Budget Principal 05500		<u>AFFECTATION DES CREDITS</u>
		Budget : 05500 Fonction : 01 Compte budgétaire : 6541 Opération : - Montant prévisionnel : 150.01 €
N° CS20221215002	N° ACTES : 7.1	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 14,

Vu le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022,

Vu l'état n° 4889990532 des produits irrécouvrables arrêtés par le Comptable Public du SIAVED en date du 03 novembre 2022,

Considérant que les sommes reprises sur l'état de produits irrécouvrables visé ci-dessus n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées par le Comptable Public,

Aux fins de régulariser la Comptabilité du SIAVED, il est proposé au Comité Syndical :

- d'admettre en non-valeur les sommes ci-après désignées :

AUTO CONTROL STEVENIN – 59540 CAUDRY

Motif de non recouvrement : RAR inférieur aux seuils de poursuite

Nature des créances irrécouvrables : Apport DIB – Déchèterie de Caudry

Montant présenté : 25,00 € (Titre de recette n° 640/68 du 04/11/2015)

ALLIANCE RENO CONCEPT – 59234 MONCHECOURT

Motif de non recouvrement : Poursuite sans effet

Nature des créances irrécouvrables : Apport DIB – Déchèterie d'Aniche

Montant présenté : 50,00 € (Titre de recette n° 165/13 du 18/04/2016)

SQR RENOVATION – 59217 CARNIERES

Motif de non recouvrement : Poursuite sans effet (établissement fermé depuis le 17/08/2017)

Nature des créances irrécouvrables : Apport DIB – Déchèterie de Beauvois en Cambrésis

Montant présenté : 75,00 € (Titre de recette n° 804/70 du 31/12/2016)

PRS – 59540 CAUDRY

Motif de non recouvrement : RAR inférieur aux seuils de poursuite

Nature des créances irrécouvrables : Apport DIB – Déchèterie de Caudry

Montant présenté : 0,01 € (Titre de recette n° 148/39 du 18/05/2020)

- d'imputer les dépenses en résultant au Budget Principal de l'exercice en cours au compte 6541 pour un montant global de 150,01 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les actes comptables correspondants.

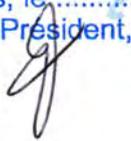
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **admet en non-valeur les sommes désignées ci-dessus ;**
- **décide d'imputer les dépenses en résultant au Budget Principal de l'exercice en cours au compte 6541 pour un montant global de 150,01 € ;**

- autorise Monsieur le Président à prendre les actes comptables correspondants.

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **20 DEC 2022** et de la publication le **20 DEC 2022** Douchy-les-Mines, le **20 DEC 2022**
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du **SIAVED**,

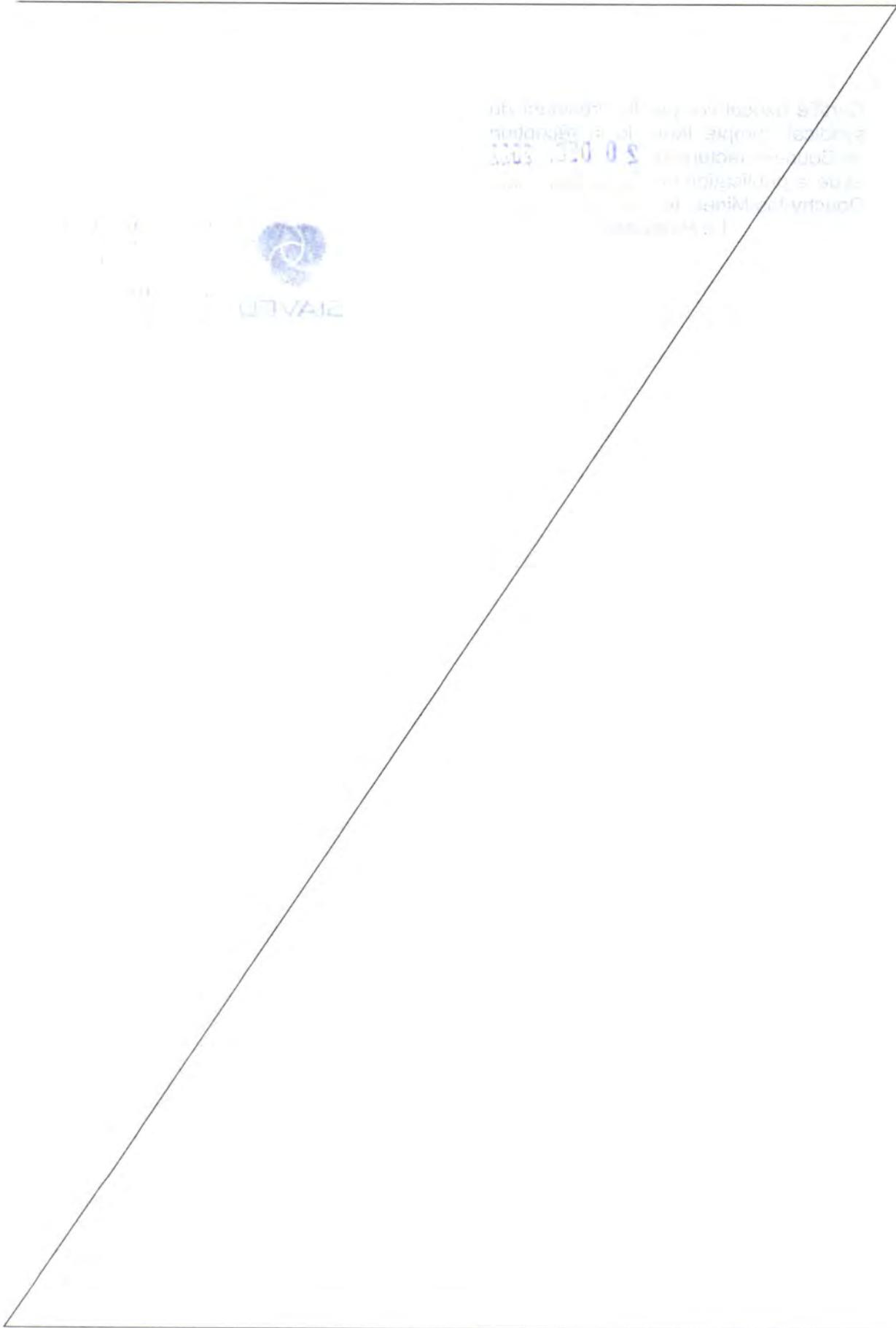
Charles LEMOINE



Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAELENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPRES Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. GOUY Éric (CCCO)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Transfert comptable des charges et des produits du Budget Principal (05500) aux différents budgets annexes

N° CS20221215003

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 14,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED)**,

Vu le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022,

Vu la délibération n° DEL-CS-211207001 du Comité Syndical en date du 07 décembre 2021 portant création du Budget Annexe « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » et détaillant l'architecture budgétaire en vigueur au SIAVED,

Considérant que le Budget Principal (05500) enregistre les dépenses et les recettes communes à toutes les compétences transférées et à tous les EPCI adhérents au SIAVED (frais de siège, frais d'administration générale, moyens de l'Institution, indemnités des élus, charges de personnel, frais de communication...) et qu'il convient de répartir l'ensemble de ces charges et produits communs entre les trois compétences exercées par le SIAVED en fonction des moyens mis en œuvre pour l'exercice du groupe de compétence considéré,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de décider de procéder au transfert des charges et des produits enregistrés au sein du Budget Principal aux différents budgets annexes selon les clés de répartition définies ci-dessous :

Budget Principal 05500	Budgets Annexes			
	BA Traitement 05504	BA CVE 00501	BA Collecte 05502	BA Tri 05503
Charges directes	100%	100%	100%	100%
Charges indirectes	60%	20%	10%	10%

Ces transferts de charges et de produits s'effectueront annuellement au 31 décembre de chaque année (après l'arrêt provisoire des comptes de l'exercice considéré).

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

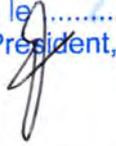
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **décide de procéder au transfert des charges et des produits enregistrés au sein du Budget Principal aux différents budgets annexes selon les clés de répartition définies ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an
que dessus.

Certifié exécutoire par le Président du
syndicat compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le **20 DEC 2022**
et de la publication le **20 DEC 2022**
Douchy-les-Mines, le **20 DEC 2022**
Le Président,



Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE

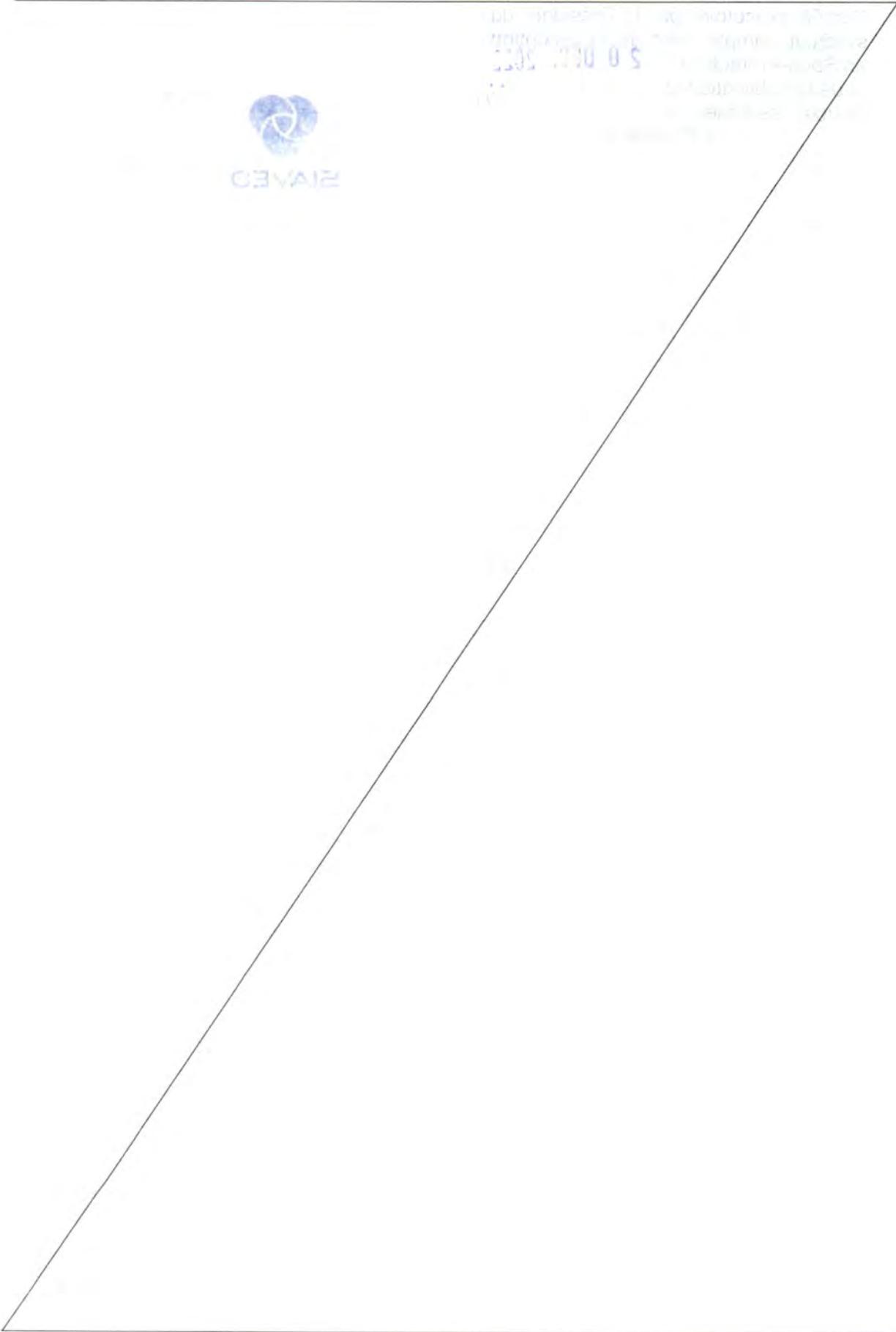


SIAVED
Producteur de Ressources

Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022
Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPRES Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. GOUY Éric (CCCO)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Dispositif d'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023 – Budget Principal (05500)

N° CS20221215004

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Considérant que le projet de Budget Primitif pour 2023 sera soumis au vote du Comité Syndical début avril 2023,

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit plusieurs dispositions dont celle qui autorise l'Ordonnateur de la Collectivité à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au Budget précédent.

S'agissant de la section d'investissement, le CGCT instaure la faculté, pour l'Ordonnateur de la Collectivité, d'engager, de liquider et de mandater de nouvelles dépenses dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au Budget précédent (hors comptes 16 et 18). Cette possibilité est toutefois subordonnée à une délibération expresse de l'Assemblée délibérante précisant la nature et le montant des dépenses devant être engagées.

Afin de pouvoir répondre aux besoins éventuels de la Collectivité, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, des dépenses d'investissement dans les limites qui suivent :

Budget	Chapitre	Nature	Fonction	Service	Nature de la dépense	Montant TTC
05500	20	2051	020	INFO	Concessions et droits similaires	10 000.00
05500	21	21318	020	TRAV	Autres bâtiments publics	9 000.00
05500	21	2158	023	COM	Autres installations, matériel et outillages techniques	2 000.00
05500	21	2158	812	COM	Autres installations, matériel et outillages techniques	1 500.00
05500	21	2158	816	COM	Autres installations, matériel et outillages techniques	1 000.00
05500	21	2183	020	AGPR	Matériel de bureau et matériel informatique	500.00
05500	21	2183	020	INFO	Matériel de bureau et matériel informatique	35 000.00
05500	21	2184	020	AGPR	Mobilier	5 000.00
05500	21	2184	812	AGPR	Mobilier	1 000.00
05500	21	2188	020	AGPR	Autres immobilisations corporelles	500.00
05500	21	2188	020	INFO	Autres immobilisations corporelles	1 000.00
05500	21	2188	812	AGPR	Autres immobilisations corporelles	1 000.00
05500	23	238	01	FIN	Avances versées / cdes d'immo corporelles	87 500.00
TOTAL GENERAL						155 000.00

L'ensemble de ces crédits seront repris au projet de Budget Primitif pour 2023.

Dans le même esprit, il convient de se mettre en état de pouvoir verser, dès le 1^{er} janvier 2023, aux organismes déjà subventionnés en 2022 et avec lesquels une convention d'objectifs pluriannuelle a été signée, un acompte sur la subvention à intervenir en 2023.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical de prendre les mesures conservatoires permettant le versement aux organismes ci-après d'un acompte sur la subvention à intervenir en 2023, et ce, dans la limite de 50 % du montant attribué en 2022 et d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Budget	Chapitre	Nature	Fonction	Service	Identification du bénéficiaire	Montant alloué en 2022	Montant de l'acompte sur la subvention 2023
05500	65	6574	020	RH	Amicale du Personnel du SIAVED Douchy-les-Mines SIRET 823 534 813 00014	35 000 €	17 500 €

L'ensemble de ces crédits seront repris au projet de Budget Primitif pour 2023.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, des dépenses d'investissement dans les limites fixées ci-dessus ;**
- **décide de prendre les mesures conservatoires permettant le versement aux organismes ci-après d'un acompte sur la subvention à intervenir en 2023, et ce, dans la limite de 50 % du montant attribué en 2022 et autorise Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.**

Budget	Chapitre	Nature	Fonction	Service	Identification du bénéficiaire	Montant alloué en 2022	Montant de l'acompte sur la subvention 2023
05500	65	6574	020	RH	Amicale du Personnel du SIAVED Douchy-les-Mines SIRET 823 534 813 00014	35 000 €	17 500 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire par le Président du
syndicat compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le **20 DEC 2022**
et de la publication le **20 DEC 2022**
Douchy-les-Mines, le **20 DEC 2022**
Le Président,



Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE
Producteur de Ressources



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tel. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



NOUS COLLECTONS, TRIONS ET VALORISONS VOS DÉCHETS.





Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-255900953-20221215-CS20221215005-DE

Charles Lemoine

Président du SIAVED
Maire de Roelux

J'ai pour habitude de dire que la gestion des déchets ménagers est un monde qui évolue en permanence. L'année 2021 ne déroge pas à la règle ! En effet, elle a été marquée par un grand nombre de décisions et d'actions qui vont modifier le paysage de la gestion des déchets sur notre territoire dans les années à venir.

Rappelons que l'histoire de notre secteur se caractérise par **une recherche permanente d'améliorer et de s'adapter aux nouvelles techniques, aux normes et aussi aux attentes sociétales.** Depuis plusieurs années maintenant, nous cherchons à rendre **l'incinération encore plus vertueuse**, et faire du **tri un des axes majeurs de notre politique.** A titre d'exemples : les travaux de notre Centre de Valorisation Énergétique permettront en 2022 d'alimenter la Ville de Denain et le Centre de Tri verra le jour dans les mois à venir pour répondre aux exigences gouvernementales de l'Extension des Consignes de Tri en simplifiant le geste quotidien de nos usagers.

Notre **volonté est aussi de communiquer, d'informer et de sensibiliser** les habitants du territoire sur la gestion des déchets par des actions de terrain. Pourtant, force est de constater, qu'il y a toujours une méconnaissance du fonctionnement, du devenir de notre production effrénée de déchets. C'est pourquoi, le Pavillon Pédagogique a été mis en service en novembre 2021. Cet outil, je l'espère, permettra de sensibiliser les enfants à prendre conscience de la gestion des déchets et de ses enjeux environnementaux.

Cette année, comme partout en France, **notre production de déchets a augmenté. Sur le territoire du SIAVED, elle est de plus de 100 kg** et se retrouve principalement dans nos déchèteries (gravats, encombrants,...). Cela doit nous poser question en analysant et comparant. Nos modes de vie sont de plus en plus guidés par les opportunités de consommations : les services publics ne peuvent plus répondre indéfiniment et on constate déjà les limites techniques et financières.

J'insiste sur le fait que **chacun doit donc prendre sa part de responsabilité individuelle et collective** : producteurs, distributeurs, consommateurs, nos partenaires et nous, service public chargé de collecter, recycler ou d'éliminer. Nous avons fait le choix d'**investir dans de nombreux domaines pour répondre aux enjeux** (loi GAEC, extension des consignes de tri,

Grenelle,...). **Le geste de tri doit devenir une évidence, une habitude. Réduisons tous notre quantité de déchets** qui coûtent à l'environnement (dépôts sauvages) et aux contribuables avec l'augmentation annuelle et constante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) !

C'est maintenant que des **décisions politiques et financières doivent être prises pour accompagner nos adhérents et nos habitants, dans l'intérêt financier de tous**, et bien sûr, avec toujours comme fil conducteur la préservation de nos ressources naturelles, et le recyclage optimal des déchets produits. Nous devons donc être maître de notre destin afin d'anticiper les défis environnementaux, sociaux, économiques et organisationnels. **Seule une démarche concertée avec les autres collectivités** nous permettra d'être au rendez-vous de la modernisation et d'être en capacité de mener une **politique cohérente de traitement des déchets**, mais aussi d'anticiper les besoins de la population et les contraintes que fait peser sur nous le Gouvernement. La tâche n'est pas aisée. Je ne doute pas de notre capacité à continuer d'**innover et à travailler dans le sens de nos convictions.**

Nous devons informer nos adhérents et surtout les maires, ambassadeurs sur le terrain au plus près de l'habitant, de toutes les évolutions qui nous attendent, et auxquelles nous n'échapperons pas. Nous travaillons avec les communes volontaires grâce au label "Communes Zéro Déchet" pour entamer cette démarche d'information et de sensibilisation. **Une mobilisation totale est indispensable de notre territoire.**

Le déchet d'aujourd'hui ne se traite plus de la même façon qu'à la fin du XXe siècle. Demain, son traitement sera encore différent avec toujours plus de tri pour un recyclage optimum, avec l'implication de plus en plus forte des acteurs.

Bonne lecture.

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-255900953-20221215-CS20221215005-DE

01

LA PRÉSENTATION
GÉNÉRALE



27

LES FINANCES

8

LA SENSIBILISATION
ET PRÉVENTION DES
DÉCHETS



29

LA SENSIBILISATION ET
PRÉVENTION DES DÉCHETS
BILAN TECHNIQUE
ET FINANCIER

12

LA COLLECTE DES
DÉCHETS



33

LA COLLECTE DES
DÉCHETS
BILAN TECHNIQUE
ET FINANCIER

16

LES DÉCHÈTERIES



38

LES DÉCHÈTERIES
BILAN TECHNIQUE
ET FINANCIER

18

LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS



47

LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS
BILAN TECHNIQUE
ET FINANCIER

22

LA COMMUNICATION
ET L'INFORMATION



53

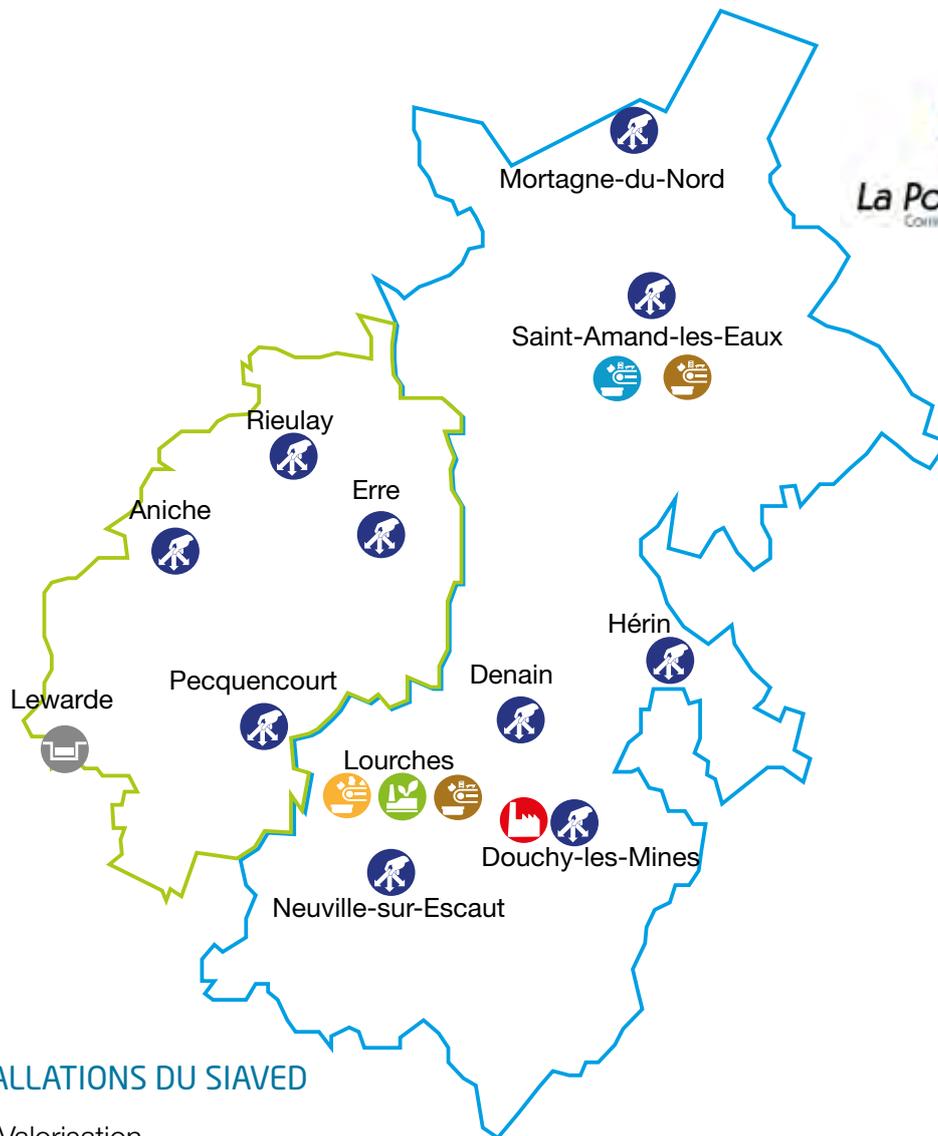
LA COMMANDE
PUBLIQUE

61

LE GLOSSAIRE



LE TERRITOIRE DU SIAV

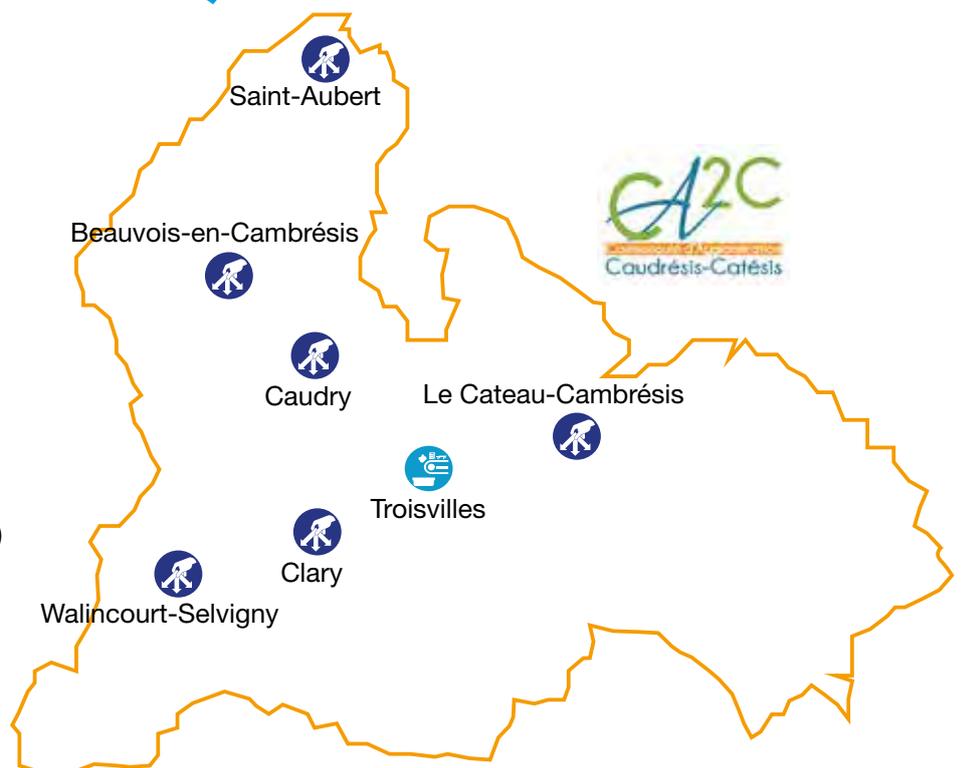


LES INSTALLATIONS DU SIAVED

-  Centre de Valorisation Énergétique (CVE)
-  Déchèterie (sauf Saint-Amand-les-Eaux, mise à disposition)

LES INSTALLATIONS PRIVÉES

-  Centre de tri des emballages
-  Centre de tri des encombrants
-  Quai de transfert
-  Plateforme de compostage
-  Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux (ISDND)



Le **SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets)** est un acteur incontournable de l'environnement du territoire depuis **1973**. En **49 ans**, il s'est perfectionné, modernisé et a pris un rythme de croisière similaire à celui d'une machine bien rodée.

Il collecte, traite et valorise les déchets de près de **300 000 habitants**. Cela représente en 2021, **240 592** tonnes de déchets, dont **229 073** tonnes produites par les habitants (soit **777,93 kg/hab/an**) et **11 519** tonnes produites par les professionnels. Il regroupe **113 communes** réparties sur 3 intercommunalités :

- la Porte du Hainaut (CAPH) : 47 communes,
- le Caudrésis-Catésis (CA2C) : 46 communes,
- le Cœur d'Ostrevent (CCCO) : 20 communes.



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le **29 468**

ID : 059-255900953-20221215-CS20221215005-DE

habitants

240 592

tonnes de déchets traitées par le SIAVED

229 073

tonnes de déchets produites par les habitants

LES COMPÉTENCES

SENSIBILISATION ET TRI DES DÉCHETS



Depuis 2010, le SIAVED mène une politique active de prévention des déchets. Il a obtenu **une baisse de la quantité et de la toxicité des déchets ménagers à travers des actions concrètes sur le terrain** : compostage individuel ou collectif, ateliers des savoir-faire, opération Poules Régionales...

[Les chiffres du service Sensibilisation et Prévention des déchets](#) page 29

COLLECTE

La collecte des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** comprend les déchets ménagers et les matières recyclables telles que le papier/carton, le plastique, le verre et le métal. Elle est assurée dans **93 communes** (CAPH et CA2C), soit respectivement **158 837 et 64 565 habitants**. Des actions de sensibilisation sont menées auprès des usagers afin de les aiguiller sur les bons gestes de tri. Un réseau de **16 déchèteries** réparties sur les **3 intercommunalités adhérentes** aide aussi les usagers à évacuer leurs gravats, leurs déchets verts, leurs ferrailles...



[Les chiffres du service collecte](#) page 33

TRAITEMENT ET VALORISATION

Les habitants des 113 communes adhérentes peuvent compter sur le SIAVED pour traiter et valoriser leurs Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). **4 filières** sont opérationnelles :



- tous les emballages ménagers ou encore ceux qui arrivent dans les déchèteries (emballages en carton, verre, plastique, aluminium, acier...) sont recyclés pour une **valorisation matière**,
- les déchets verts (gazon, branches, feuilles mortes) sont compostés dans des unités spécialisées pour une **valorisation organique**,
- l'incinération des ordures ménagères et des déchets hospitaliers font l'objet d'une **valorisation énergétique** (avec production de chaleur et d'électricité) **et matière** (résidus d'incinération : mâchefers, REFIOM...),
- les **déchets non valorisables** (gravats, rebuts des déchèteries, amiante...) et non dangereux partent dans des centres privés de stockage ou de traitement.

[Les chiffres du traitement](#) page 47

LA SYNTHÈSE DES FLUX ENTRANTS POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

Chiffres arrondis

Collecte à domicile
et en apport volontaire

125 329 T



Collecte sélective *

29 443 T (p 51)

* tonnages traités CAPH, CA2C
et la CCCO

Encombrants collectés à
domicile sur appel

2 416 T (p 50)

Ordures Ménagères Résiduelles
et Déchets Ménagers Banals

82 039 T * (p 47)

* traitement pour la CAPH, la CA2C
et la CCCO

Déchets verts en porte-à-porte
(CAPH/CCCO)

10 290 T (p 50)

Amiante collecté à domicile
sur appel

1 141 T (p50)

240 592 T
traitées par le SIAVED
dont

229 073 T
produites par les
habitants

(sans les déchets hospitaliers,
ceux des professionnels et des
autres collectivités)

Collecte
en déchèterie

103 745 T
(dont éco-organismes)



Encombrants

25 287 T (p 43)

Déchets verts

22 453 T (p 43)

Autres déchets

56 005 T (p 43)

Autres collectes

11 519 T



Déchets des professionnels
et autres collectivités

5 943 T (p 47)

dont

Déchets hospitaliers

5 576 T (p 47)

Verre
11 598 T
dont
11 598 T valorisation matière

Propres et secs (p 51)
17 845 T
dont
11 409 T valorisation matière
6 436 T valorisation énergétique (p 51)

320 T valorisation matière
2 096 T enfouissement (p 50)

72 275 T* valorisation énergétique (p 48)
9 764 T enfouissement (p 50)

10 290 T valorisation matière

1 141 T enfouissement (p 50)

3 804 T valorisation matière
1 573 T valorisation énergétique (p 47)
16 958 T enfouissement (p 50)
2 952 T gérées par la société Malaquin (p 43)

22 453 T valorisation matière

56 005 T valorisation matière

5 844 T valorisation énergétique (p47)
99 T valorisation matière* (p 47)

* cartons des commerçants

5 576 T valorisation énergétique (p 47)

Synthèse



Total valorisation
énergétique au CVE :
91 622T
34 654 MWh en électricité (p 48)
19 683 MWh en chaleur (p 48)
+ 82 T gérées par ECOVALOR



Total valorisation
matière :
115 977T
+ Mâchefers et REFIOM :
22 811 T (p 48)



Total enfouissement en
ISDND :
29 959T (p 50)

ORGANISATION POLITIQUE DU SIAVED

L'organisation politique du SIAVED s'articule autour de différentes instances :

COMITE

27 délégués titulaires **27** délégués suppléants

SON RÔLE :

voter par délibération les grandes orientations du SIAVED :

- questions budgétaires
- suivi des contrats d'exploitation des différents outils du Syndicat
- gestion générale
- vote des délibérations

BUREAU

9 Vice-président(e)s
2 conseillers délégués

SON RÔLE :

- préparer les dossiers présentés lors du Comité Syndical
- rédiger notamment des questions soumises au vote lors du Comité Syndical

COMMISSION

10 à 12 délégués par commission

SON RÔLE :

- réfléchir aux grandes orientations et projets
- préparer les dossiers présentés aux délégués

COMMISSION
Déchèteries

COMMISSION
Sensibilisation et
Prévention des
Déchets

COMMISSION
Collecte des Déchets
Ménagers et
Assimilés

COMMISSION
Tri

COMMISSION
Finances - Prospectives
Financières





Le Président

Charles LEMOINE
Président du SIAVED
Maire de Roelux



1^{er} Vice-président



Jean-Michel
DENZEZ
Maire de
Lieu-Saint-Amand

2^e Vice-président



Alain
GOETGHELUCK
Maire de Caullery

3^e Vice-président



Éric
GOUY
Maire de Loffre

4^e Vice-président



Michel
VENIAT
Maire de
Douchy-les-Mines

5^e Vice-président



Didier
MARECHALLE
Maire de
Busigny

6^e Vice-président



Jean-Claude
DENIS
Adjoint au
Maire d'Aniche

7^e Vice-présidente



Anne-Lise
**DUFOUR-
TONINI**
Maire de Denain

8^e Vice-président



Marc
PLATEAU*
Maire de
Malincourt
**arrivé en juin 2021*

9^e Vice-présidente



Marie-Hélène
LEROY
Adjointe au Maire
d'Auberchicourt

Conseillers Délégués



Jean-Marie
LECERF
Maire de Thiant



Jacques
DUBOIS
Maire de Nivelles

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES



78 agents
Effectif au 31/12/2021



LA SENSIBILISATION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

Programme Local de Prévention, Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage... ; depuis plus de 10 ans, le Syndicat a déployé des stratégies en lien avec l'ADEME pour sensibiliser notamment la population à l'enjeu de la réduction des déchets.

La démarche du SIAVED s'articule autour de 3 axes :

- Réduire les sources de gaspillage
- Promouvoir une seconde vie aux produits
- Recycler tout ce qui peut l'être



8

grandes thématiques



1000

poules distribuées



1 073

composteurs vendus



25

communes candidates au label Commune Zéro Déchet

1. RÉDUIRE ET VALORISER LES BIODÉCHETS

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

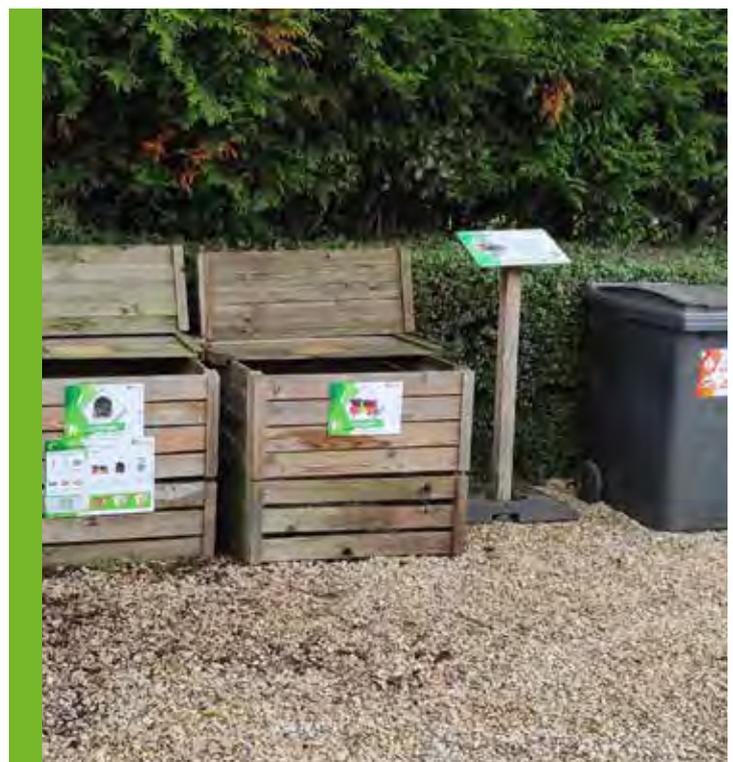
Le SIAVED finance à hauteur de 75% l'achat de composteurs en bois pour les habitants de son territoire afin que chaque foyer dispose d'une solution de valorisation de ses déchets de cuisine et de jardin.

COMPOSTAGE AUTONOME

Les établissements volontaires (écoles, collèges, mairies, EHPAD,...) sont accompagnés pour mettre en place des sites de compostage collectif **afin de valoriser les déchets de cuisine et de jardin.**

TRI DES DÉCHETS EN CIMETIÈRE

Le tri des déchets de cimetières est expérimenté sur l'ensemble des communes. Désormais, les pots non-abîmés et le terreau récupérés sont à disposition de tous. Grâce au tri, on estime qu' environ 1 500 tonnes de matières seront réemployées chaque année et ne partiront pas en fumée.



2. LES ACTIONS « ZÉRO DÉCHET »

LES FAMILLES ZÉRO DÉCHET

Des familles volontaires sont accompagnées dans la **réduction de leurs déchets au quotidien** au travers d'ateliers pratiques, de conférences et d'outils pour les aider à atteindre leurs objectifs.

LES MARCHÉS ZÉRO DÉCHET

Les marchés génèrent un grand nombre de déchets (sacs plastique, emballages, fruits et légumes, cintres...) qui sont généralement peu triés et mal valorisés. Le SIAVED accompagne les communes, les commerçants et les consommateurs afin d'**amorcer des changements de pratiques pour des marchés plus vertueux.**



3. LES ATELIERS DU SAVOIR-FAIRE



Repair'Café, produits d'entretien au naturel, cosmétiques : des ateliers astucieux à destination des habitants sont proposés afin de les **sensibiliser à la récupération et à la réduction des toxiques au quotidien.**

4. LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le SIAVED accompagne les restaurations collectives dans la réduction du gaspillage alimentaire à travers **des pesées et un accompagnement personnalisé du personnel et des convives.**



5. OPÉRATION POULES RÉGIONALES



Le Syndicat propose aux foyers volontaires d'adopter des poules régionales pour **contribuer à la réduction des déchets** de table et de jardin tout en préservant le patrimoine avicole local.

6. SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

PAVILLON PÉDAGOGIQUE

Le Pavillon Pédagogique a pour vocation de sensibiliser le grand public et en particulier les enfants à la gestion des déchets au travers de **divers outils pédagogiques et ludiques** (découverte des matières, vidéos, jeux sur tablettes tactiles, animations...).

CARNET D'ENQUÊTES

Ludique et pédagogique, le livret donne les clés et les astuces aux enfants pour **devenir acteur du changement**.

ANIMATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Les animations en classe dès le cycle 3 permettent de **sensibiliser les élèves au tri et à la prévention des déchets** à l'aide d'astuces, jeux et découverte du circuit du recyclage.



AMONTS DE COLLECTE ET LE PORTE-À-PORTE

Avant le passage du camion de collecte, **les ambassadeurs vérifient la qualité du tri** des habitants. Ils apposent ensuite des étiquettes sur les bacs pour les **encourager et les informer** grâce à des actions de porte-à-porte sur les éventuelles erreurs de tri.

CARACTÉRISATIONS

Les caractérisations permettent d'**analyser le contenu** de la collecte sélective, d'établir le taux de refus et de connaître la part des différents matériaux.

STANDS ET ANIMATIONS EXTÉRIEURES

Le SIAVED participe à des événements et des manifestations publiques sur diverses thématiques : gaspillage alimentaire, tri sélectif, Zéro Déchet, compostage... **Il prête du matériel à toute commune** désirant organiser des manifestations éco-responsables (gobelets, poubelles de tri...)

7. LABEL COMMUNE ZÉRO DÉCHET

Ce label a pour vocation d'**accompagner et de valoriser les communes** engageant et/ou ayant engagé des actions permettant la réduction et la gestion optimale de ses déchets ainsi que des déchets produits par ses habitants. Pour obtenir une labellisation, chaque commune participante s'engage à mettre en œuvre un ensemble d'actions portant sur la réduction et la valorisation des biodéchets (le gaspillage alimentaire et le compostage), le tri des déchets, l'éco-consommation et la santé environnementale.



8. ETUDES



BIODÉCHETS

Une étude est engagée sur le tri à la source des biodéchets en prévision de la **mise en conformité avec la réglementation**. Elle permettra de définir le scénario le plus adapté aux caractéristiques de notre territoire.

ORDURES MÉNAGÈRES

Une caractérisation des ordures ménagères a été réalisée afin de **mieux comprendre la composition** de nos poubelles.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

Le SIAVED assure la **collecte en porte-à-porte** des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des emballages (plastique, carton, métal), des papiers journaux/revues/magazines (PJRM), du verre et des encombrants dans **93 communes** (CAPH et CA2C), soit **223 402 habitants**.

Les habitants disposent de **3 bacs** pour réaliser le tri : un pour le verre, un pour les emballages/papiers et un pour les Ordures Ménagères Résiduelles.

Certaines résidences ou quartiers sont équipés de **bornes d'apport volontaire enterrées** également disponibles pour les 3 flux.

L'ensemble du territoire est également équipé de **cloches à verre**.

Les **collectes devant le domicile et sur rendez-vous** des **encombrants** et de l'**amiante** permettent un service de qualité et de proximité pour les habitants.

Le service collecte s'organise autour de **deux missions principales** :

- **une mission opérationnelle** pour organiser les collectes, réparer et livrer des bacs, évacuer l'amiante...
- **une mission information** pour renseigner les habitants : modes de collecte, réclamations, conseils...



90 950

tonnes
de déchets collectées



17 846

livraisons
ou réparations
de bacs



1 602

rendez-vous pris
pour l'amiante



15 518

appels reçus
au Point Info Déchets



7 615

rendez-vous pris
pour les encombrants



7 485

mails traités
par le Point Info Déchets

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE, SUR APPEL ET EN APPORT VOLONTAIRE



Trois poubelles, de couleurs différentes, sont mises à disposition des usagers :

- pour les **OMR** (Ordures Ménagères Résiduelles),
- pour les **emballages recyclables** : plastique, carton, métal et PJRM (Papiers, Journaux, Revues, Magazines),
- pour le **verre** : des **cloches à verre** sont installées un peu partout par le SIAVED.

Ajoutons au dispositif de collecte les **bornes d'apport volontaire enterrées** qui sont installées dans certaines résidences ou quartiers.

S'y ajoutent les ramassages des **encombrants, de l'amiante et**

des déchets verts (uniquement sur la CAPH) qui se font devant le **domicile** après une prise de rendez-vous auprès des services dédiés :

- pour les **encombrants** : au 0 969 391 089 (appel non-surtaxé). La plateforme téléphonique est gérée par Sofratel, elle-même mandatée par SUEZ. Cette dernière est le prestataire retenu par le SIAVED dans le cadre du marché de collecte.
- pour le ramassage des **produits amiantés** (sur tout le territoire): au 03 27 43 44 45 ou par mail (amiante@siaved.fr). Ce service est géré directement par le SIAVED.

Les chiffres du service collecte page 33

LA LIVRAISON ET RÉPARATION DE BACS SUR LA CAPH ET LA CA2C

L'équipe du service « bacs » a pour mission d'assurer **la livraison et l'entretien des poubelles** mises à disposition des usagers pour la CAPH et la CA2C. Dans les ateliers, les agents reconditionnent les bacs encore utilisables et préparent ceux qui ne le sont plus pour leur valorisation.

Dans leurs attributions, il y a aussi la **gestion des points d'apports volontaires** : kiosques à verre, cloches à verre et bornes enterrées. Les **kiosques à verre** sont installés

à Denain (hypermarché Carrefour) et à Bellaing (hypermarché E.Leclerc).

Le SIAVED s'occupe en régie de l'entretien et des interventions de ces installations depuis 2 ans et demi. À cela s'ajoutent la livraison, réparation et reprise des bacs lors des opérations « **Révis'ton bac** » et la distribution de **21 709 rouleaux de sacs jaunes** sur **4 634 adresses** uniquement sur la ville de **Saint-Amand-les-Eaux**.

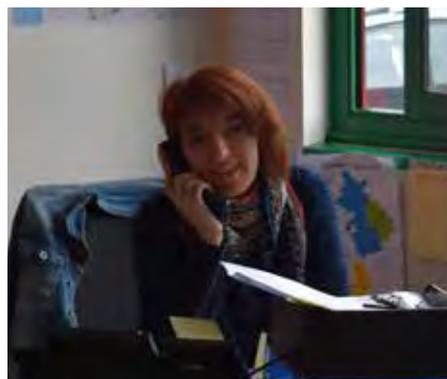


Les chiffres du service bacs page 36

L'INFORMATION

Le Point Info Déchets (PID) comprend **3 agents** dont la mission est de renseigner par **téléphone** ou par **voie informatique** les usagers sur la collecte des déchets et les services proposés par le SIAVED (informations sur les manifestations, achats de composteurs, horaires des déchèteries...). Ils sont des **relais avec le public**. Ils gèrent également toutes les **réclamations** et les **demandes d'intervention** sur les bacs (renouvellements éventuels, réparations, nouvelles dotations...).

Ils assurent également le **relais** entre les communes, les usagers et les prestataires de service concernant les travaux, les manifestations, les problèmes de stationnement...



Plus d'infos sur le PID page 36

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

MARCHÉ D'ENLÈVEMENT ET DE TRAITEMENT DES DÉPÔTS SAUVAGES

Création d'un groupement de commande auquel ont adhéré :

- CAPH : 36 communes sur 47 + la CAPH
- CA2C : 10 communes sur 46
- CCCO : 11 communes sur 20

Trois marchés ont été lancés, un par territoire, et chaque marché est décomposé en deux lots :

- **Lot 1** – enlèvement et traitement des dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés

- **Lot 2** – enlèvement et traitement des dépôts sauvages de déchets amiantés

Les communes membres du groupement de commande bénéficient des conditions techniques et financières du marché et peuvent directement traiter avec les prestataires retenus.



LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Suite à la demande de la CAPH, une nouvelle prestation a été mise en œuvre depuis mars 2021 pour une **collecte des déchets végétaux en porte-à-porte**.

Ce n'est pas moins de **3 038 tonnes** qui ont été ramassées sur la période allant de la semaine 11 à la semaine 42.

Quelques règles sont à respecter pour la présentation des végétaux. Concernant la nature des déchets, il s'agit de **tontes de pelouses, de fleurs fanées, de feuilles et de branches**. Les jardinières, pots de fleurs, et autres décorations de jardins, sont à déposer en déchèterie ou à présenter lors d'une collecte d'encombrants sur rendez-vous.

Il en va de même pour la terre, qui ne sera pas ramassée si elle est présentée à la collecte.

Concernant les contenants possibles, les végétaux peuvent être présentés **en sacs de jardin réutilisables, et sacs de papier compostable, en caisse de carton brun, dans des poubelles rondes équipées de poignées, des seaux, des bassines, des caissettes, ...** Il est important de noter que les sacs plastique ne sont pas autorisés ainsi que les bacs roulants réservés aux autres flux de déchets ménagers.

Retrouvez toutes les informations concernant la collecte des déchets verts sur le site internet du SIAVED.

LA COLLECTE DE L'AMIANTE À DOMICILE

Ce service mis en place depuis 2019, monte en puissance chaque année. En 2021, ce sont **1 140 tonnes** qui ont été ainsi collectées chez des particuliers du territoire. Les techniciens ont réalisé **1 602 rendez-vous** et délivré **3 138 big bags**.

Pour rappel, jusqu'en 2018, les particuliers pouvaient déposer leurs tôles d'amiante, préalablement emballées dans une sachette plastique spécifique, en déchèterie. Suite aux

contraintes sécuritaires imposées par la réglementation, **la prise en charge n'était plus possible dans les conditions en place**.

En 2018, le tonnage d'amiante collecté en déchèterie était de 794 tonnes.

Le service de collecte de l'amiante à domicile a donc permis de **capter 44.83 % supplémentaires en 2021 par rapport à 2018**.



LE CENTRE DE TRI (CDT) LES EXTENSIONS DES CONSIGNES DE TRI (ECT)

En avril 2019, le gouvernement a publié la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC) dont un des axes est "Trier plus et mieux les déchets". **Cela implique comme objectif d'atteindre 100% de collecte des déchets recyclables d'ici 2025 et de rendre le tri des déchets beaucoup plus simple pour les Français.**

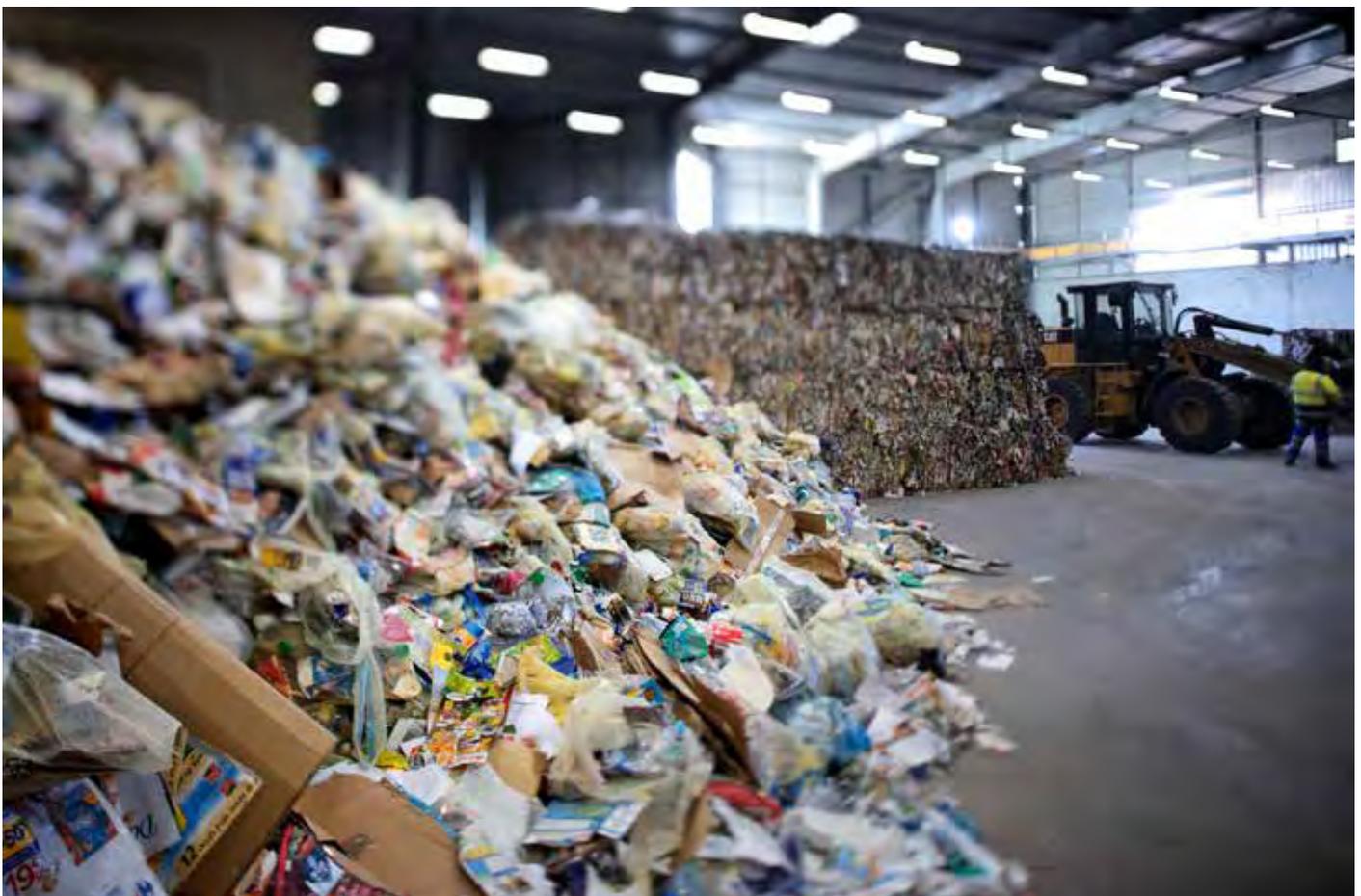
Grâce à son « étude territoriale sur l'adaptation des centres de tri sur le territoire du SIAVED à l'évolution des consignes de tri », **le SIAVED a acté en 2020 la construction d'un Centre de Tri public d'une capacité de 33 000 tonnes (avec une possibilité de 45 000 tonnes) permettant notamment de répondre à la simplification du geste de tri.** Ainsi, tous les habitants du territoire du SIAVED pourront dès le 1er janvier 2023 mettre tous les emballages plastique dans le bac de collecte sélective.

Pour aller plus loin dans la démarche, le SIAVED a décidé en 2020 que le **Centre de Tri devra être en mesure de capter les petits objets et emballages en aluminium** (plaquettes de médicament, capsules de café, opercules, gourdes de compotes, poches d'aliments pour animaux...). Cette option des appels à projets CITEO, permettra au Syndicat de bénéficier d'une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en place du tri des petits matériaux et d'obtenir de nouveaux soutiens financiers.

Suivie de nombreuses réunions techniques avec le groupement d'entreprises retenu pour le marché « Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance et Entretien (CREME) » et l'AMO, le SIAVED a déposé le permis de construire en juillet ainsi que le dossier ICPE en octobre.

En fin d'année, le cahier des charges pour le marché de travaux (bâtiment et génie civil) a été finalisé.

En parallèle de ce projet territorial, le **SIAVED a déposé en mars 2021 sa candidature à l'appel à projets de CITEO pour « l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des Emballages ménagers et des Papiers graphiques »**. Cette dernière a été retenue par l'éco-organisme courant de l'année.



LES DÉCHÈTERIES

Le SIAVED met à la disposition des usagers un **réseau de 16 déchèteries** qui permettent un bon maillage sur l'ensemble du territoire couvert par le Syndicat.

Pour accéder à ces déchèteries, il faut obligatoirement être en possession du **Pass' Déchets**. Des conventions d'accès à certaines déchèteries existent également entre le SIAVED et plusieurs intercommunalités limitrophes :

- accès à la déchèterie de Saint-Aubert (SIAVED) pour les habitants de Montrécourt et Saulzoir (Pays Solesmois), ainsi que de Villers-en-Cauchies (Communauté d'Agglomération de Cambrai),

- l'accès à la déchèterie d'Hérin (SIAVED) pour les habitants de Prouvy et Rouvignies (Valenciennes Métropole),
- l'accès aux déchèteries de Valenciennes Métropole pour les habitants d'Escautpont (SIAVED),
- l'accès à la déchèterie de Beuvrages (Valenciennes Métropole) pour les habitants de Raismes (SIAVED).

Le règlement, les horaires des déchèteries et la liste des déchets autorisés sont consultables en ligne sur <https://www.siaved.fr>.



16

déchèteries



83 587

Pass' Déchets
distribués
depuis 2016



103 745

tonnes de déchets
collectées en
déchèteries



12

éco-organismes
et organismes
de valorisation



84 %

des tonnages
valorisés

TRAVAUX



- **Mise en conformité des déchèteries de :**
 - Mortagne-du-Nord du 12 octobre 2020 au 9 mars 2021,
 - Denain du 9 février au 4 juin 2021,
 - Saint-Aubert du 16 novembre 2021 au premier semestre 2022.
- **Travaux d'entretien courants pour les déchèteries** de Le Cateau et de Hérin.

- **Installation en mai des panneaux d'information électroniques** sur les déchèteries suivantes :
 - Denain,
 - Pecquencourt,
 - Saint-Aubert ,*Changement du système de gestion du panneau de Walincourt-Selvigny, installé en 2019 (effectif au 1^{er} janvier 2021).*
- **Installation de la nouvelle signalétique** à :
 - Mortagne-du-Nord en mars
 - Caudry en mars,
 - Denain en juin.

LES ÉCO-ORGANISMES ET ORGANISMES DE VALORISATION

Pour l'ensemble des filières de déchets, le SIAVED collabore avec différents éco-organismes et organismes de valorisation :



Emballages et papiers : Issu de la fusion d'Éco-emballages et d'Écofolio, **Citéo** a été créé afin d'améliorer le recyclage des emballages et des papiers de la collecte sélective et réduire l'impact environnemental.



Déchets d'Équipement Électronique et Électroménager (D3E) : **Éco-Systèmes**, organisme à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, professionnels (DEEE pro), des lampes et des petits extincteurs.



Piles et batteries : Sous agrément d'État, **Corepile** assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).



Textiles : Société coopérative, **le Relais** collecte et recycle textile et petite maroquinerie. Son objectif majeur est de créer un maximum d'emplois durables sur le territoire, au travers de ses 14 centres de tri conventionnés Eco TLC.



Huiles minérales : **Oilco** collecte et recycle huiles usagées et carburants. 10 litres d'huile usagée permettent de récupérer en moyenne 7 litres d'huile de base recyclée.



Meubles : La mission d'**Éco-mobilier** est d'offrir une seconde vie au mobilier et matelas usagés. L'objectif est le zéro enfouissement pour 2023.



Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : **Éco-DDS** se préoccupe des Déchets Diffus Spécifiques tels que peintures et solvants, issus des produits du bricolage et d'entretien (liquide, solide, pâteux ou gazeux).



Pneus : Société anonyme, **Aliapur** est la filière de référence dans la valorisation des pneus usagés.



Radiographies : Société privée, **Recycl-M** traite les radiographies. Le polyester récupéré part vers un circuit de valorisation, et l'argent sert à enduire les connecteurs informatiques des nouvelles batteries ou des panneaux solaires.



Huiles de friture : **Quatra Oilobox** est spécialisée dans les huiles alimentaires et graisses de friture usagées. L'huile végétale usagée devient du biodiesel et les résidus de friture deviennent du biogaz.



Cartouches d'encre : Indépendant des fabricants, **LVL** favorise le réemploi des cartouches d'encre vides d'imprimantes et copieurs.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La mission majeure et historique du SIAVED est d'assurer intégralement le **traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** des 113 communes de son territoire, soit pour près de 300 000 habitants.

Quatre filières de valorisation étayent le dispositif :

- **la valorisation matière** de tous les emballages ménagers, qu'ils soient en carton, en verre, en plastique, en métal (aluminium et fer) et des déchets apportés en déchèteries,
- **la valorisation énergétique** par incinération au CVE de Douchy-les-Mines des ordures ménagères non

recyclables et des **DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux). La combustion permet de produire de l'électricité et de la chaleur,

- **la valorisation organique** : c'est le compostage des déchets verts,
- **les déchets dits ultimes** ou non valorisables (gravats, encombrants, refus de tri...) qui ne rentrent pas dans les trois processus précédents terminent dans des **Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)**.



91 622

tonnes de déchets incinérées au CVE



5 576

tonnes de DASRI traitées au CVE



19 867

Mégawatt-heures (MWh) de chaleur produits



19 090

tonnes de mâchefers produites



34 654

Mégawatt-heures (MWh) d'électricité produits



2 721

tonnes de REFIOM produites

LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le CVE (Centre de Valorisation Énergétique) a été construit en **1977** à Douchy-les-Mines sur le site d'une ancienne décharge. Cette usine, propriété du SIAVED, a été radicalement modernisée au fil du temps, notamment en **2004**. Ce site ultra-performant a pour vocation de valoriser les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et les produits hospitaliers usagés appelés par les professionnels les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Les DMA et DASRI, déchets non recyclables ou non compostables, sont détruits par incinération et permettent de produire de la vapeur d'eau :

- environ **90 %** de la vapeur produite par la combustion est envoyée dans un Groupe Turbo Alternateur qui permet de produire de l'**électricité (depuis 2004)**,
- les **10 %** restants deviennent de l'eau chaude et alimentent via les canalisations du réseau les radiateurs des foyers et bâtiments.

En 2021, l'incinération de **91 622** tonnes de déchets a généré **257 740** tonnes de vapeur. Cette chaleur produite est injectée dans le Réseau de Chauffage Urbain (RCU) de Douchy-les-Mines, et le reste pour les installations du SIAVED (<1%). Quant à l'électricité produite, la majeure partie a été revendue à EDF, le reste ayant été utilisé en auto-consommation sur le site du CVE et le siège administratif.

34 654 MWh d'électricité

77 % vendus à EDF

23 % pour le CVE

19 867 MWh de chaleur

19 090 T de mâchefers,

2 721 T de REFIOM



supérieur à
70 %
de performance
énergétique

Le CVE est considéré comme une installation à haute performance énergétique car son résultat d'évaluation réalisée en application des arrêtés officiels est supérieur à **70 %** de performance.

Le calcul de la performance, selon la formule des Douanes, détermine la performance énergétique globale de l'installation en divisant le chiffre des énergies sortantes (production d'électricité et de chaleur) par celui des énergies entrantes (déchets).

Le SIAVED a un score de plus de **0,65** depuis 2015.

L'évolution de la performance énergétique

page 48

LES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Pour se situer dans le respect des normes réglementaires drastiques, le SIAVED a mis en place tout un ensemble de **contrôles**. Avant la sortie en cheminée, des **analyses** sont réalisées en continu et enregistrées pour vérifier que les polluants ont bien été éradiqués (notamment pour les dioxines). En même temps, des mesures sont menées en semi-continu pour mesurer l'**impact environnemental** du CVE et d'autres ponctuellement à la cheminée (air ambiant, sol...).

Le système de traitement instauré par le SIAVED pour épurer les fumées rejetées dans l'atmosphère est performant. Les résultats sont tous **en-dessous des seuils réglementaires**. On peut trouver toutes ces données sur le site web du SIAVED (<https://www.siaved.fr>).

4 contrôles de mesures de prévention environnementales

| **3** réglementaires

| **1** inopiné

Les résultats des mesures page 49



LES TRAVAUX RÉALISÉS AU CVE

- Travaux **VRD**
- Travaux **extension bâtiment et fosse**,
- Travaux **bâtiment** et **process RCU Denain**,
- Optimisation des **aérocondenseurs**,
- Remplacement des **analyseurs multigaz**.



LES TRAVAUX PRÉVUS EN 2022

- Fin des travaux **VRD**,
- Fin des travaux **extension bâtiment et fosse**,
- Fin de travaux de **bâtiment** et du **process RCU Denain**.

LES AUTRES FILIÈRES DE VALORISATION

LA COLLECTE SÉLECTIVE

Tous les produits issus de la **collecte sélective** (en porte-à-porte ou en apport volontaire) sont triés, puis valorisés. Il s'agit des contenants en verre (bouteilles, pots et bocaux sans couvercle), des plastiques (bouteilles, bidons et flacons), des emballages en métal, de tous les papiers et cartons. Ces recyclables sont acheminés en **centre de tri** de Suez-RV (ex-Recydem) à Lourches. Une partie du gisement transite également par 2 quais de transfert à Saint-Amand-les-Eaux et Troisvilles pour densifier les transports et limiter l'impact environnemental.

17 845 T de propres et secs
dont refus de tri (p 51)

11 597 T de verre (p 51)

LES ENCOMBRANTS

Certains déchets sont **trop volumineux ou trop lourds** pour être collectés de façon traditionnelle. Certes, ils peuvent être amenés en déchèteries mais nombre de particuliers n'ont d'autres ressources que de bénéficier d'un ramassage à domicile. Auparavant, un **calendrier** était établi à l'année pour toutes les communes, mais en raison de débordements nocturnes causés par des ramasseurs non autorisés (ce qui obligeait souvent les communes à faire un nettoyage de la voie publique), il a été décidé de demander ce service par un **simple appel**. Le ramassage se fait dans un délai de **2 semaines** après la prise de rendez-vous. Le volume ne doit pas dépasser **3 m³** (l'équivalent de trois petites remorques). Plus d'infos sur le site internet du SIAVED : <https://www.siaved.fr/que-faire-de-vos-encombrants>.

2 416 T en porte-à-porte (p 50)

22 453 T en déchèteries (p 43)

LES DÉCHETS VERTS

Les **déchets verts** sont collectés dans les déchèteries et également en porte-à-porte sur les communes de la CAPH (Porte du Hainaut) et de la CCCO (Cœur d'Ostrevent). Ils sont ensuite expédiés sur des **plateformes de compostage** : Suez-RV à Lourches, Terralys à Naves, Hainaut Recyclage à Denain ou TVD à Fresnes-sur-Escaut. Le gazon, les branchages et les tailles de haies sont transformés sur ces sites en **compost**, qui sert d'amendement organique à l'agriculture, conformément aux **normes NFU-44-051**.

10 290 T en porte-à-porte (p 50)

22 453 T en déchèteries (p 43)

L'ENFOUISSEMENT

En fin de chaîne, il reste toutefois un certain nombre de **produits inertes et non-valorisables**. Ces gravats, encombrants non-valorisés, rebuts de déchèteries... partent dans une **Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)**. Le SIAVED, pour traiter ces déchets ultimes, les expédie dans un **centre privé de stockage** situé à Lewarde (Recyclage Valorisation Nord-Est). L'amiante, qui est désormais ramassé sur rendez-vous, est quant à lui acheminé vers l'ISDND de Hersin-Coupigny.

29 959 tonnes enfouies (p 50)

LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION

L'information et la sensibilisation du public sont des chevaux de bataille du SIAVED qui se veut le plus **transparent** possible. C'est un aspect essentiel à la réussite d'une opération collective des déchets. Qu'elle soit **écrite, orale ou de terrain**, cette communication est au service de plusieurs publics qu'ils soient usagers, partenaires ou élus.

Outre **une publication périodique** distribuée à près de 128 000 exemplaires, le Syndicat véhicule son image grâce aux **multiples animations** qu'il mène sur son territoire. Au travers de **conférences de presse** mais aussi grâce

à des **réunions publiques**, des rendez-vous ponctuels ou des actions menées dans les communes, des écoles ou autres collectivités impliquées, le SIAVED **informe et sensibilise**.

Chaque année, **plus d'une centaine d'articles** lui sont consacrés dans la presse locale et régionale, parfois nationale pour les plus gros événements.



1

publication
périodique



+100

articles parus
dans la presse



128 000

SIAVED Infos
distribués



121 622

visiteurs sur le site web



200

rapports d'activités
imprimés

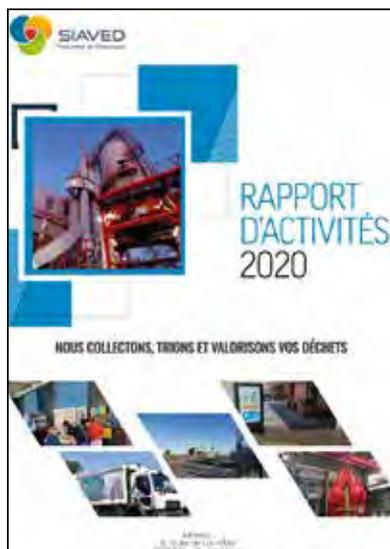
LES OUTILS DE COMMUNICATION ET LES ÉVÈNEMENTS

LE SIAVED INFOS

C'est le lien entre le SIAVED et l'ensemble des foyers et partenaires du Syndicat. Une **parution** de ce magazine d'information sur la réduction, la collecte et le traitement des déchets ménagers, édité à **plus de 129 000 exemplaires**, a eu lieu en janvier 2021. Il est diffusé par un prestataire extérieur. Sur huit pages tout en couleurs, l'équipe de communication donne nombre d'informations pratiques et pédagogiques sur la gestion des déchets (réduction, collecte, traitement des déchets) et sur le fonctionnement des outils et installations du SIAVED. Ce dépliant pratique et bien illustré a pour ambition de **sensibiliser les usagers** aux impacts environnementaux dans la gestion quotidienne de leurs déchets.



Plus de 129 000 exemplaires



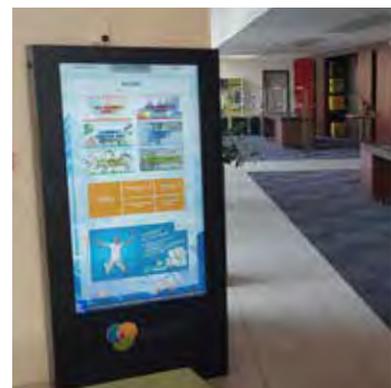
LE RAPPORT D'ACTIVITÉS

Chaque année, le rapport annuel d'activités est présenté dans le détail en Comité Syndical. Il dresse un constat le plus fin et le plus complet possible des multiples activités du SIAVED et détaille les principaux indicateurs.

500 exemplaires

LA BORNE D'ACCUEIL

Une borne d'accueil interactive est installée à l'entrée du siège administratif du SIAVED. L'objectif est de renseigner les visiteurs, que ce soit sur les missions du Syndicat ou encore sur les services disponibles (Pass'Déchets, commande de composteurs, opération poules...). Les contenus peuvent être mis à jour en temps réel par le service communication.



LES RELATIONS PRESSE

Le service communication a notamment pour mission d'**informer les médias** sur les activités du SIAVED et ainsi assurer une meilleure visibilité auprès du grand public. Preuve d'un réel partenariat avec la presse, **une centaine d'articles et de reportages radio** sont publiés chaque année (en moyenne deux par semaine, souvent des pages entières) pour informer les usagers des nouveautés et de la vie du Syndicat.

Le nombre d'articles augmente chaque année et l'actualité du Syndicat est aussi relayée sur les **réseaux sociaux** des partenaires, mairies et intercommunalités.

Plus de 100 articles dans la presse

LE SITE INTERNET

Complètement remanié et d'une grande fluidité, le site web du SIAVED, **mis en ligne en 2018**, évolue sans cesse. Très intuitif, il est doté d'une **boîte à outils** qui facilite un accès rapide aux contenus les plus recherchés par les internautes comme la commande de composteurs, les infos déchèteries, les calendriers de collecte, le Pass' Déchets...



+ 108 000 visiteurs en 2021
Près de 306 000 depuis mars 2018

LA DOCUMENTATION ÉCRITE ET VIDÉO

La documentation du SIAVED est régulièrement réactualisée : plaquettes d'information, expositions, formulaire pour le Pass' Déchets... Pour communiquer, le Syndicat oriente sa communication vers le **numérique**. Plusieurs vidéos ont été réalisées et sont aussi disponibles pour expliquer les actions du SIAVED.

LES CALENDRIERS DE COLLECTE

Ce sont des documents très appréciés par les usagers car ils informent de façon claire et précise sur les **jours de collecte** des bacs d'ordures ménagères, de tri sélectif et du verre. **93 calendriers de collecte** différents sont réalisés en interne par le service communication et diffusés par le SIAVED au plus tard courant décembre (pour l'année suivante). Ils sont **distribués dans tous les foyers** par les communes de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis. Il rappelle aussi l'ensemble des **gestes de prévention et de tri**, les **horaires des déchèteries** et les autres informations utiles.

À noter que le calendrier et son complément sont disponibles sur demande et téléchargeables sur le site web du Syndicat : <https://www.siaved.fr/votre-calendrier-de-collecte>.



NOTES

Area with horizontal dotted lines for notes.

RAPPORT **TECHNIQUE ET FINANCIER** 2021



NOUS COLLECTONS, TRIONS ET VALORISONS VOS DÉCHETS.



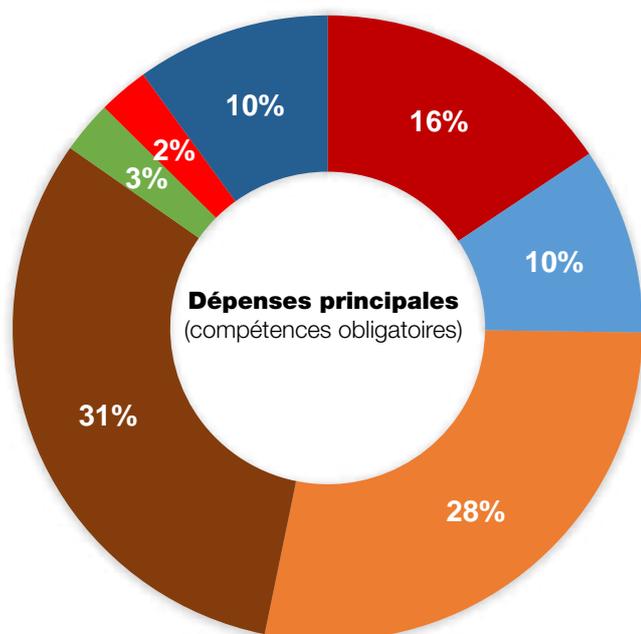
LES FINANCES

PRINCIPALES DÉPENSES ET RECETTES

EXTRAITS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Pour une approche simplifiée et claire, les données reprennent les principales dépenses et recettes réelles réalisées au cours de l'année 2021, qui ne tiennent pas compte des opérations d'amortissements...

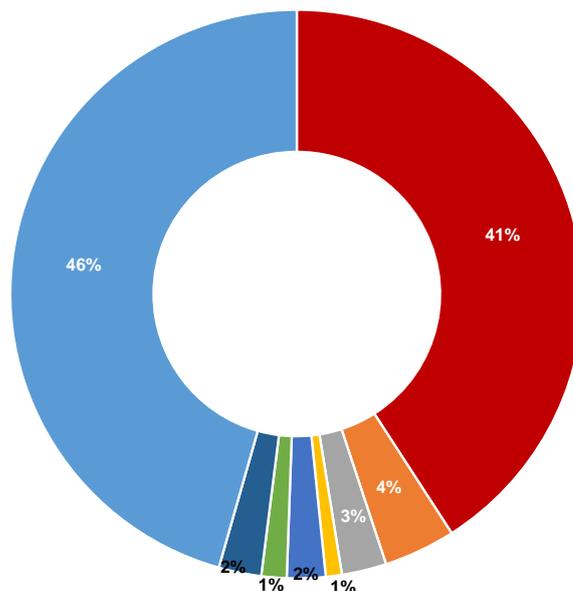
DÉPENSES 2021 : COMPÉTENCE PRINCIPALE ET 2^e GROUPE DE COMPÉTENCE TRI



Dépenses (compétences obligatoires)	Montant total (€)
Fonctionnement du CVE (y compris taxes foncières)	6 522 389,93
Remboursement emprunts capital et intérêts	4 030 110,56
Investissements budget principal et budget annexe	11 699 689,02
Dépenses de personnel et élus	4 165 014,18
Contrats de prestations liées au traitement	13 194 998,56
Délestages autres CVE et mises en CET	1 126 023,19
Divers / Fonctionnement	1 079 787,64

RECETTES 2021 : COMPÉTENCE PRINCIPALE ET 2^e GROUPE DE COMPÉTENCE TRI

Recettes (compétences obligatoires)	Montant total (€)
■ Participation des adhérents	20 964 825,00
■ Vente d'énergie	2 075 431,73
■ Déchets hospitaliers	1 293 524,13
■ Apports OM et DMB	464 645,57
■ Recettes diverses budget principal	1 115 507,12
■ Participation budget collecte	739 120,00
■ FCTVA	1 232 402,32
■ Emprunts	23 375 000,00



3^e GROUPE DE COMPÉTENCE COLLECTE

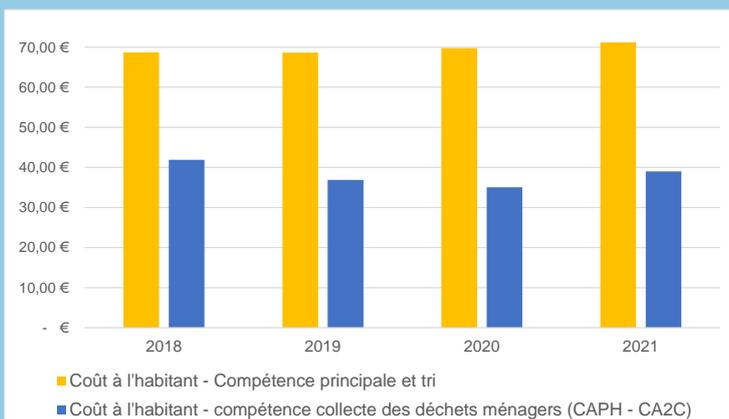
Collecte des déchets ménagers et assimilés pour la CAPH et la CA2C

Dépenses 2021

Contrats de prestations de collecte	11 030 411,90 €
Fonctionnement (frais de personnel, achats de pièces détachées...)	916 160,22 €
Investissements (achat de bacs, pièces détachées, bornes...)	448 502,87 €

Recettes 2021

Participation des collectivités	8 717 966,00 €
Soutien CITEO et vente des matériaux	4 232 661,81 €
FCTVA	51 773,55 €
Autres	34 700,00 €



PARTICIPATION DES ADHÉRENTS



LA SENSIBILISATION ET LE TRI DES DÉCHETS

1. RÉDUIRE ET VALORISER LES BIODÉCHETS

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le SIAVED prend en charge 75% du prix des composteurs.

7 permanences ont eu lieu (généralement le samedi ou en soirée).

367 composteurs ont été exceptionnellement livrés à domicile en raison de la crise sanitaire.

Territoire	Composteurs vendus		Total 2021	Total 2020
	400 litres	600 litres		
CAPH	197	435	632	907
CA2C	46	103	149	285
CCCO	92	200	292	402
Total 2021	335	738	1073	
Total 2020	448	1146		1594

COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

11 sites collectifs scolaires ont été équipés et les enseignants ont été formés sur le compostage

- Ecole élémentaire Emile Zola, Denain
- Ecole élémentaire Voltaire, Denain
- Ecole Maternelle Henri Barbusse, Douchy-les-Mines
- Ecole élémentaire Henri Barbusse, Douchy-les-Mines
- Ecole élémentaire Jules Ferry, Douchy-les-Mines
- IME Jean Stievenard, Denain
- Ecole Primaire Louis Aragon, Emerchicourt
- Collège Jean Moulin, Wallers
- Groupe scolaire Ansart, Thiant
- Collège Bayard, Denain
- IME Le Bois Fleuri, Le Cateau-Cambrésis
- Ecole Primaire Jacques Prévert, Busigny

7 autres sites ont été équipés :

- Centre social AGATE, Escautpont (formation encadrants et jardiniers)
- Jardin des sources, Thiant (formation de référent)
- Jardin partagé du Centre, Raismes (formation services techniques)
- Jardins Communaux, Haveluy (formation référent communal)
- Entreprise Malaquin, Saint-Amand-les-Eaux
- CGN (Centre Gymnique du Nord) Saint-Amand-les-Eaux
- Jardins Communaux, Saint-Aubert (formation services techniques)

TRI DES DÉCHETS EN CIMETIÈRE



110 communes concernées



250 kits de signalétique distribués



250 composteurs de 600 litres distribués

2. LES ACTIONS « ZÉRO DÉCHET »

LES FAMILLE ZÉRO DÉCHET

43 familles ont été accompagnées.



-20% d'OM



-15% d'emballages recyclables



-8% de verre

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 
ID : 059-255900953-20221215-CS20221215005-DE

Territoire	2020-2021
CAPH	28
CA2C	5
CCCO	10
Total	43

LES MARCHÉS ZÉRO DÉCHET

En 2021 l'accent a été porté sur le **marché de Somain** (inauguration le 14 octobre 2021, animations régulières sur le marché, partenariat avec la commune et les commerçants...).

3. LES ATELIERS DU SAVOIR-FAIRE

Territoire	Ateliers 2021		Conférence ZD 2021	
	Villes	Nb	Villes	Nb
CAPH	Lieu-Saint-Amand, Douchy-les-Mines, Wallers-Arenberg, Wavrechain-sous-Denain, Emerchicourt	5		0
CA2C	Bertry, Walincourt-Selvigny, Caudry	3	Bertry	1
CCCO	Pecquencourt, Lewarde	2	Lewarde	1

	2021		2020	
	Nb	Participants	Nb	Participants
Repair'Café	10	81	2	20
Produits d'entretien/comestiques	9	87	4	40
Conférence ZD	2	59		
Total	21	227	6	60

4. LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

4 formations pour le personnel communal ont également été dispensées :

Webinaire de formation «mener une action de lutte contre le gaspillage alimentaire» – 29 avril 2021

Raismes - 30 juin 2021

Wallers - 20 octobre 2021

Walincourt-Selvigny - 25 octobre 2021

Territoire	Accompagnement	
	Restaurants scolaires	Nombre
CAPH	Brillon, Denain, Lieu-Saint-Amand, Raismes, Wallers-Arenberg	5
CA2C	Walincourt-Selvigny	1
CCCO	Aniche, Hornaing	2

5. OPÉRATION POULES RÉGIONALES

	Territoire	Foyers	Poules adoptées	Déchets évités (tonnes)
2017	Nord CAPH	150	300	45
2018	CA2C	200	400	102
2019	CCCO	300	600	192
2020	CAPH	800	1 600	432
2021	CA2C	500	1 000	780
Total		1 450	2 900	1551

Chaque année, le SIAVED propose aux habitants de son territoire, moyennant 5 euros, d'adopter **2 poules de races régionales pour valoriser les déchets.**

6. SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

PAVILLON PÉDAGOGIQUE

2 premières classes de l'École élémentaire de Lieu-Saint-Amand ont testé les animations et le matériel pédagogique le 23 novembre 2021.

Le SIAVED a lancé **un concours « Mon slogan pour ma planète »** à destination des classes de cycle 3. La participation a été conséquente avec **60 slogans reçus dont 5 vainqueurs déclarés.**

ANIMATION EN MILIEU SCOLAIRE

	2021		
	CAPH	CA2C	Total
Nb d'animations	28	9	37
Élèves sensibilisés	853	230	1083

ACTIONS DE SENSIBILISATION

		2021			2020
		CAPH	CA2C	Total	Total
Animations extra-scolaires	Nb	24	7	31	10
	Personnes sensibilisées	422	71	493	196
Actions de porte-à-porte	Nb	11	0	11	-
	Foyers sensibilisés	825	0	825	716

* 1419 personnes ont été sensibilisées en porte-à-porte suite à un refus de collecte

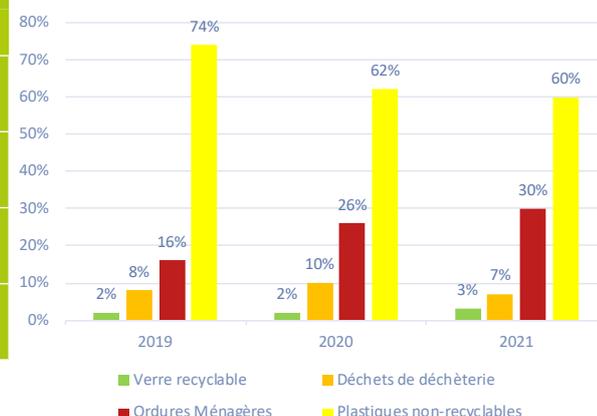
AMONT DE COLLECTE ET CONTRÔLES DES BACS

	2020			2021			
	Nombre de communes concernées	Nombre d'amonts	Bacs contrôlés	Nombre de communes concernées	Nombre d'amonts	Bacs contrôlés	Bacs refusés à la collecte
CAPH	27	50	4 659	32	54	4 760	829
CA2C	13	17	1 589	18	19	1 988	217
Total	40	67	6 248	50	73	6 748	1 046

ERREUR DE TRI SUR LES AMONTS DE COLLECTE

		2019	2020	2021		
		SIAVED	SIAVED	CAPH	CA2C	SIAVED
Erreurs de tri constatées dans les bacs de tri	Verre recyclable	2%	2%	3%	2%	3%
	Déchets de déchèterie	8%	10%	7%	7%	7%
	Ordures Ménagères	16%	26%	30%	24%	28%
	Plastiques non-recyclables	74%	62%	60%	67%	62%

Erreurs de tri sur les amonts de collecte



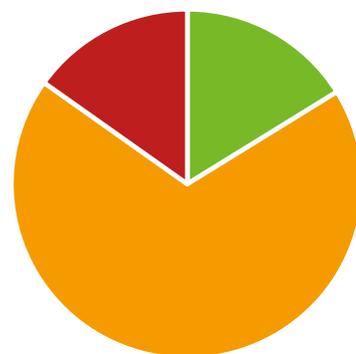
CARACTÉRISATIONS

	2021		
	Nombre	Nombre de communes concernées	Taux de refus de collecte moyen
CAPH	26	25	26,70%
CA2C	29	43	18,30%
Total	55	68	

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
 Reçu en préfecture le 20/12/2022
 Publié le 
 ID : 059-255900953-20221215-CS20221215005-DE

RÉSULTATS

	2020			2021		
	Bon tri	Tri moyen	Mauvais tri	Bon tri	Tri moyen	Mauvais tri
CAPH	14%	69%	17%	14%	69%	17%
CA2C	22%	67%	10%	23%	66%	11%
SIAVED	18%	68%	14%	16%	68%	15%



■ Bon tri ■ Tri moyen ■ Mauvais tri

7. LABEL COMMUNE ZÉRO DÉCHET

Pour obtenir une labellisation, **chaque commune participante s'est engagée** à mettre en œuvre un ensemble d'actions portant sur la réduction et la valorisation des biodéchets.

Communes engagées	25
Communes labellisées	10
Thématiques proposées	4
Prêts d'expositions	11
Webinaires et café des communes	4

RÉSULTATS

46 % des communes ont évalué le gaspillage alimentaire dans leurs restaurations scolaires

100 % des communes ont installé le tri des déchets dans les cimetières

3 communes ont organisé des permanences de distribution de composteurs

53 % des communes ont sensibilisé leurs agents au tri des déchets

Les communes obtiennent une moyenne de **36%** de bacs bien triés

70 % des communes ont accueilli un atelier du savoir-faire : fabrication de produits d'entretien au naturel ou Repair'Café

1 commune a formé ses agents au passage à l'utilisation de produits d'entretien naturels

Les communes participantes :

CAPH : Abscon, Brillon, Emerchicourt, Flines-lez-Mortagne, Herin, Lieu-Saint-Amand, Oisy, Raismes, Thiant, Trith-Saint-Léger, Wallers-Arenberg

CA2C : Bertry, Caudry, le Cateau-Cambrésis, Marez, Neuville, Walincourt-Selvigny

CCCO : Aniche, Auberchicourt, Bruille-Lez-Marchiennes, Hornaing, Lewarde, Loffre, Pecquencourt, Warlaing

Ce label inédit dispose d'un barème de notation permettant aux communes participantes d'atteindre la labellisation à partir de 30 lucioles dans le même esprit que les Villes et Villages Fleuris. Un nombre de lucioles a été attribué à chacune des actions en fonction de leur niveau de difficulté.

Les communes labellisées :

- **Niveau 1 (30 à 40 lucioles)**: Lieu-Saint-Amand/Wallers/Aniche/Pecquencourt

- **Niveau 2 (41 à 55 lucioles)**: Brillon/Loffre/Lewarde/Hornaing/Warlaing

- **Niveau 3 (plus de 55 lucioles)**: Raismes

LA COLLECTE

FRÉQUENCE DE LA COLLECTE

		Fréquence		Prestataire pour la collecte			Type de contrat
		CAPH	CA2C	CAPH	CAPH Émerchicourt	CA2C	CAPH / CA2C
Ordures Ménagères	Porte-à-porte	1 fois par semaine		COVED	THEYS	SUEZ	Marchés de prestations de services
	Apport volontaire	Dès que nécessaire - minimum 1 fois par semaine		COVED	NC	SUEZ	
Tri sélectif	Porte-à-porte	1 fois tous les 15 jours		COVED	THEYS	SUEZ	
	Apport volontaire	Dès que nécessaire – minimum tous les 15 jours		COVED	NC	SUEZ	
Verre	Porte-à-porte	1 fois tous les 15 jours	1 fois par mois	COVED	THEYS	SUEZ	
	Apport volontaire	Dès que nécessaire – minimum tous les 15 jours		COVED	THEYS	SUEZ	
	Déchets verts en porte-à-porte	Tous les 15 jours d'avril à octobre (sauf Emerchicourt : hebdomadaire d'avril à novembre)	-	COVED	THEYS	-	
	Encombrants	Collecte sur rendez-vous - maximum deux fois par an		SUEZ	SUEZ	SUEZ	

SPÉCIFICATIONS DE LA COLLECTE

	Population desservie		Couleur du couvercle de bac		Volumes des bacs (en fonction de la composition du foyer)		Seuils de collecte hebdomadaires pour producteurs non ménagers	
	CAPH	CA2C	CAPH	CA2C	CAPH	CA2C	CAPH	CA2C
Ordures Ménagères	158 837 habitants	64 565 habitants	Bronze	Bordeaux	140 litres : 1 personne 180 litres : 2 à 4 personnes 240 litres : 5 à 7 personnes 360 litres : 8 personnes et +		1 080 litres	1 080 litres
Emballages valorisables			Bleu ou jaune	Jaune	140 litres : 1 personne 180 litres : 2 à 3 personnes 240 litres : 4 à 6 personnes 360 litres : 7 personnes et +		540 litres	540 litres
Verre			Vert	Vert	35 litres	120 litres	360 litres	360 litres

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET L'APPORT VOLONTAIRE

		CAPH				CA2C				TOTAL			
		Tonnage (tonnes)	kg/an/hab	Coût (€)	€/an/hab	Tonnage (tonnes)	kg/an/hab	Coût (€)	€/an/hab	Tonnage (tonnes)	kg/an/hab	Coût (€)	€/an/hab
Ordures Ménagères	Porte-à-porte	44 609		4 552 088		17 612		1 574 533		62 221		6 126 621	
	Apport volontaire	1 182	288,29	125 460	29,45	246	276,60	29 371	24,84	1 428	284,91	154 831	28,12
Tri sélectif	Porte-à-porte	9 873		1 898 871		3 631		702 959		13 505		2 601 829	
	Apport volontaire	123	62,93	24 749	12,11	68	57,30	16 820	11,15	191	61,30	41 569	11,83
Verre	Porte-à-porte	4 785		918 404		2 646		284 152		7 430		1 202 556	
	Apport volontaire	1 040	36,67	54 427	6,12	218	44,35	13 060	4,60	1 257	38,89	67 487	5,69
Verre	Encombrants	1 187	7,48	168 468	1,06	442	6,84	57 457	0,89	1 629	7,29	225 925	1,01
	Déchets verts	3 181		446 584	2,81					3 181		446 584	
Cartons	Commerçants de Denain	66		15 089						66		15 089	
	Commerçants de Saint-Amand-les-Eaux	33		7 955						33		7 955	
Total		66 078	416,01	8 212 095	51,70	24 863	385,09	2 678 352	41,48	90 941	392,39	10 890 447	48,75

ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

	Type de contenant		Contenants disponibles		Ratio d'habitants par contenant	
	CAPH	CA2C	CAPH	CA2C	CAPH	CA2C
Ordures ménagères résiduelles	Bornes enterrées		72	12	2 205	5 409
	Bornes aériennes		0	16	-	4 057
Emballages valorisables	Bornes enterrées		47	12	3 378	5 409
	Bornes aériennes		90	35	1 764	1 854

ÉVOLUTION DES TONNAGES

	CAPH		CA2C		TOTAL		Évolution 2020/2021
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
Ordures Ménagères	45 878,42	45 790,54	17 805,35	17 858,49	63 683,77	63 649,03	-0,05%
Emballages valorisables	9 813,84	9 995,92	3 721,76	3 699,63	13 535,60	13 695,55	1,18%
Verre	5 869,18	5 824,18	2 890,76	2 863,42	8 759,94	8 687,60	-0,83%
Encombrants	982,30	1 187,39	320,04	441,78	1 302,34	1 629,17	25,10%
Total	62 543,74	62 798,03	24 737,91	24 863,32	87 281,65	87 661,35	0,44%

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR HABITANT

	CAPH		CA2C		TOTAL		Évolution 2020/2021
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
Ordures Ménagères	288,99	288,29	274,60	276,60	284,82	284,91	0,03%
Emballages valorisables	61,82	62,93	57,40	57,30	60,54	61,30	1,27%
Verre	36,97	36,67	44,58	44,35	39,18	38,89	-0,74%
Encombrants	6,19	7,48	4,94	6,84	5,82	7,29	25,26%
Total	393,97	395,36	381,52	385,09	390,36	392,39	0,52%

LES KIOSQUES À VERRE

	Emballages collectés	Tonnes de verre	Bouteilles consignées	Bon d'achats distribués	Jour de fonctionnement	Disponibilité de l'équipement
Kiosque de Denain	185 035	53,7	4 284	2 167,00 €	206	56%
Kiosque de Bellaing	496 101	131,16	12 156	6 022,00 €	247	68%
Total	681 136	184,86	16 440	8 189,00 €	453	62%

LIVRAISONS ET RÉPARATIONS DE BACS DE COLLECTE

	Reprise	Livraison	Réparation	Total
CAPH	2 821	6 088	5 260	14 169
CA2C	695	1 704	1 278	3 677
Total	3 516	7 792	6 538	17 846

Distribution de **21 709** rouleaux de sacs jaunes sur **4 634** adresses (hors quartiers du Mont des Bruyères et de la Croisette dotés en bacs de collecte sélective en 2019).

OPÉRATIONS RÉVIS' TON BAC

Date	Commune	Nombre de bacs contrôlés (tri)	Refus de collecte	Nombre de bacs réparés	Nombre de bacs remplacés
17 février	Bousignies	57	5	5	21
	Brillon	91	6	10	1
	Sars-et-Rosières	52	6	7	23
22 mars	Boussières-en-Cambrésis	135	10	10	0
14 avril	Troisvilles	90	9	19	0
	Reumont	42	2	6	0
8 juin	Rejet-de-Beaulieu	46	5	3	0
	Catillon-sur-Sambre	117	13	8	5
15 septembre	Le Pommereuil	116	7	11	5
13 octobre	Haucourt-en-Cambrésis	59	7	1	0
19 novembre	Château l'Abbaye	119	13	40	0
17 décembre	Saint-Waast-en-Cambrésis	56	5	59	18
	Beaumont-en-Cambrésis	62	12	3	0

LE POINT INFO DÉCHETS

	Appels	Mails	interventions bacs	Arrêtés travaux
Hebdomadaire	298	144	343	50
Annuel	15 518	7 485	17 846	2 580

LA COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS DE L'AMIANTE

	Points de dépôts	Big Bags fournis	Transports	Tonnages (tonnes)	Coût Transport (€)	Coût Fourniture (€)	Coût Traitement (€)	Coût Total (€)	Coût par big bag (€)
CAPH	887	1646							
CA2C	365	868							
CCCO	350	624	157	1 140,76	184 482,10	43 049,52	138 031,96	365 563,58	116,50
Total 2021	1602	3138							
Total 2020	1417	2725	129	879,80	163 305,75	38 117,02	112 291,44	313 714,21	115,12
Total 2019	1 185	2 528	104	708,16	135 669,60	34 973,22	93 136,66	263 779,48	104,34

Explication du service en page 14, ou sur le site web du SIAVED : <https://www.siaved.fr>.

Prix du Big Bag : 15 € et à partir de février 2021 : 30 €

LA COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS DES ENCOMBRANTS

	Nombre de rendez-vous	Rendez-vous sans présentation	Présentation sans rendez-vous	Présentation supérieure à 3 m ³	Tonnages collectés (tonnes)	Coût Total (€)	Coût par rendez-vous (€)
CAPH	5880	401	23	85	1187,18	168 442,32 €	28,65 €
CA2C	1735	114	34	210	441,99	57 482,85 €	33,13 € *
Total 2021	7615	515	57	295	1629,17	225 925,17 €	29,67 €
Total 2020	6 108	727	78	538	1 302,34	207 142,68	33,91
Total 2019	4 651	373	81	236	981,68	147 211,64	31,65

* à noter que si le volume présenté à la collecte est supérieur à 3 m³, ce dernier impacte fortement le coût unitaire d'un enlèvement.

LES DÉCHÈTERIES

LA FRÉQUENTATION EN DÉCHÈTERIES

	Déchèteries	Capacité max. des bennes (m ³)	Transporteur	Fréquentation (selon les badgeages)
CAPH	Denain ¹	300	SUEZ RV	8 729
	Douchy-les-Mines ²	300	SUEZ RV	21 186
	Hérin	300	SUEZ RV	57 520
	Mortagne-du-Nord	300	VARET	32 810
	Neuville-sur-Escaut	300	SUEZ RV	24 496
	Saint-Amand-les-Eaux ³	-	VARET*	79 254
	TOTAL	-		223 995
CA2C	Beauvois-en-Cambrésis	250	COVED	pas de borne
	Caudry	300	COVED	70 671
	Clary	250	COVED	pas de borne
	Le Cateau-Cambrésis	300	COVED	39 053
	Saint-Aubert ⁴	300	COVED	43 348
	Walincourt-Selvigny	300	COVED	2 107**
	TOTAL	-		155 179
CCCO	Aniche	300	SUEZ RV	49 976
	Erre	300	VARET	59 715
	Pecquencourt	300	WIART	40 996
	Rieulay	300	WIART	33 696
	TOTAL	-		184 383
TOTAL	-		563 557	

¹ fermeture du 8 février au 20 juin 2021

² fermeture du 12 octobre 2020 au 9 mars 2021

³ gestion par la société Malaquin

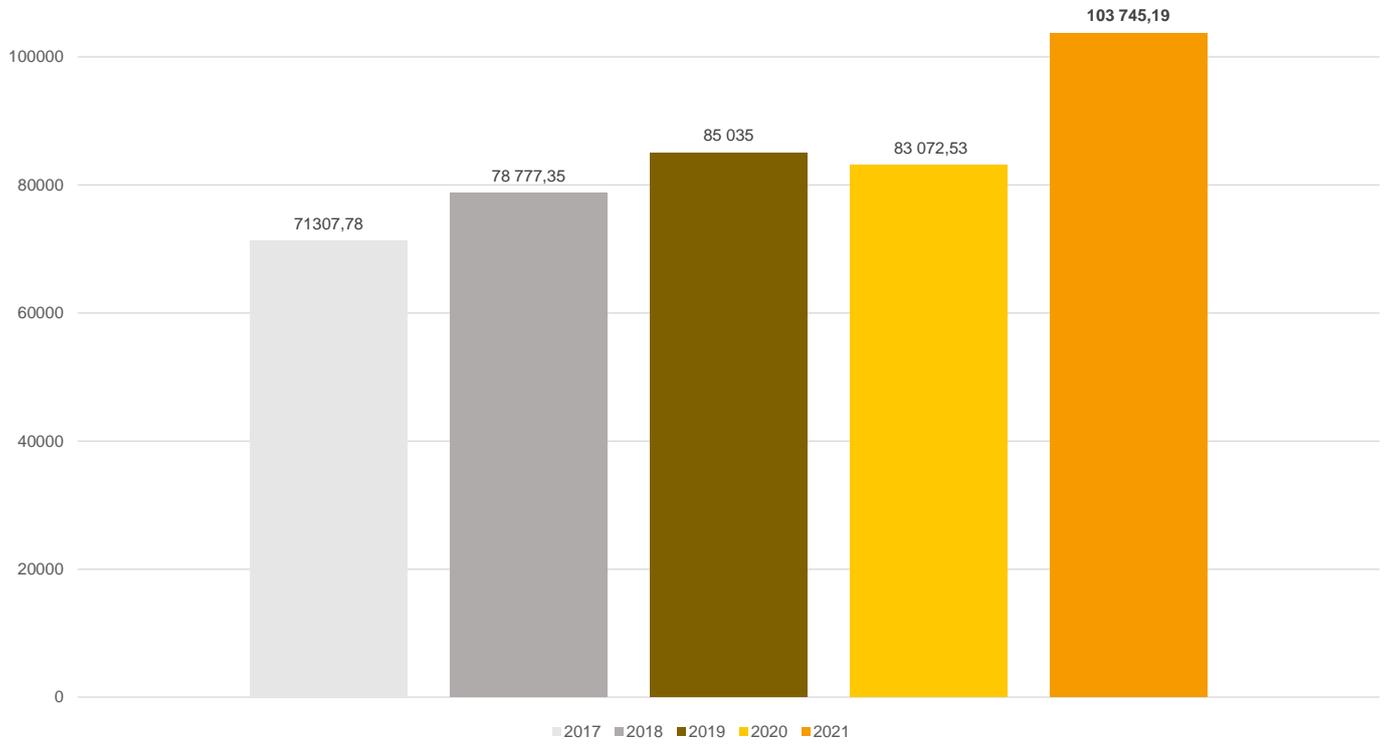
⁴ fermeture du 15 novembre 2021 au 1er trimestre 2021

** Estimation

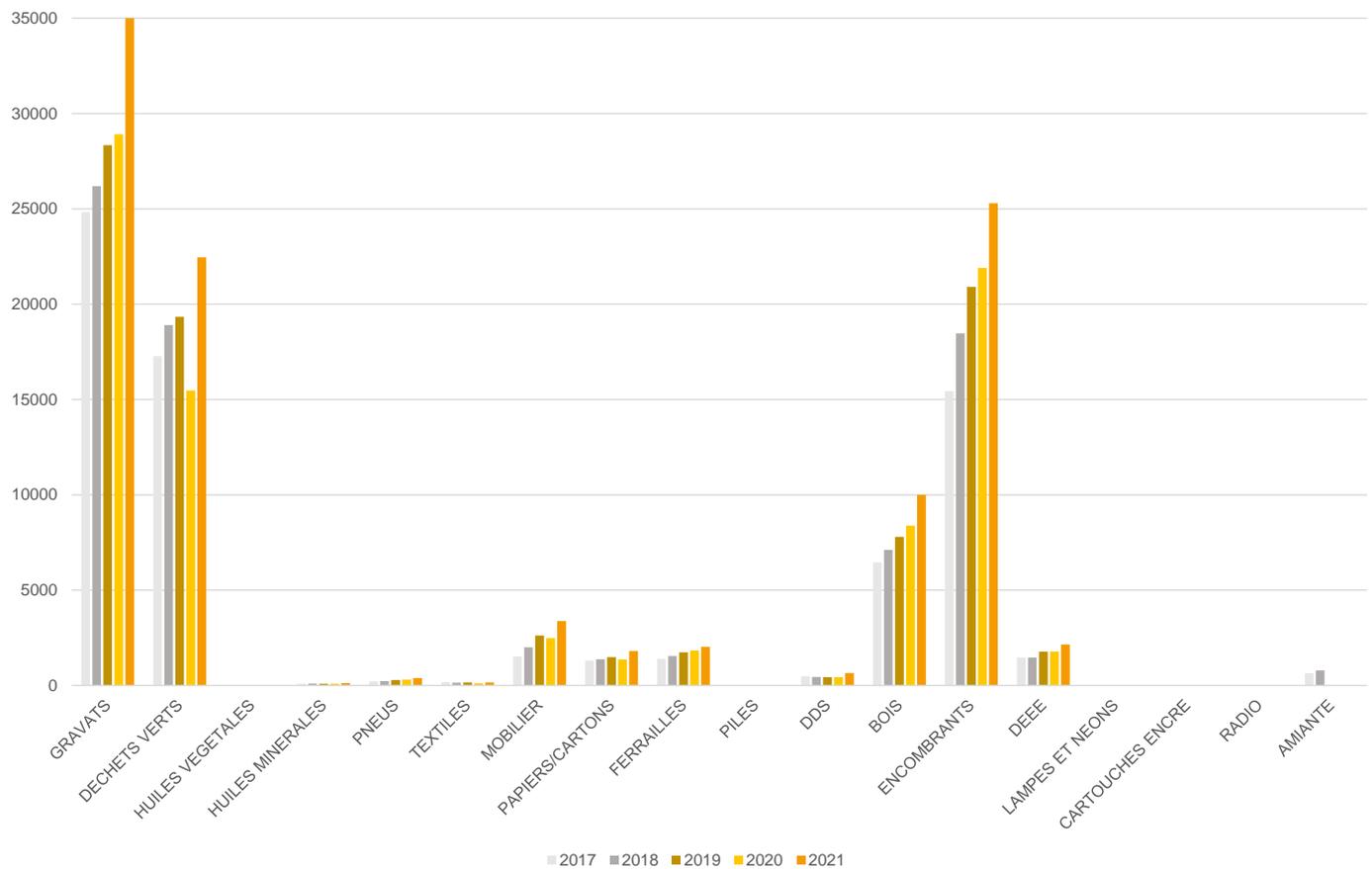
Pass'Déchets distribués	Particuliers	Professionnels	Collectivités	Associations	Total
Pass'Déchets 2016	-	-	-	-	11 385
Pass'Déchets 2017	43 709	173	275	90	44 247
Pass'Déchets 2018	10 280	57	24	15	10 376
Pass'Déchets 2019	6 887	50	17	12	6 966
Pass'Déchets 2020	4 986	33	8	8	5 035
Pass'Déchets 2021	5 520	45	2	11	5 578
Total	71 382	358	326	136	83 587

LA VALORISATION MATIÈRE, LE RECYCLAGE ET LE RÉEMPLOI

Evolution des tonnages collectés en déchèterie



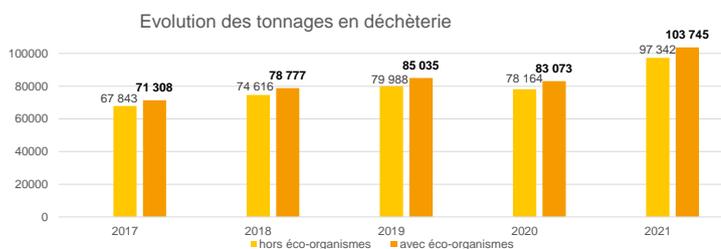
Evolution des tonnages en déchèterie par flux



Type de déchet	Valorisation des matériaux		Lieu de traitement
Gravats 35292,74 t	100% valorisé	Agrégats pour travaux publics	Suez RV Nord-Est / Suez Malaquin
Déchets verts 22 452,97 t		Compost (valorisation agricole)	Suez RV Louches / TVD / Hainaut Recyclage plateforme de compostage
Huiles végétales 12,91 t		Bio carburant	Quatra
Huiles minérales 121,13 t		Combustibles	Oilco
Pneus 384,08 t		Terrains de jeu, revêtement routier, re- chapage	Aliapur
Textiles 156,59 t		Réemploi, isolant, pièces de tissu pour voitures	Le Relais (agréé par Éco-TLC)
Mobilier 3 376,38 t		Valorisation matière	Éco-Mobilier
Papiers / cartons 1 814,06 t	100% recyclé	Papier / carton	Suez RV Louches TVD / Hainaut Recyclage
Ferrailles 2 029,82 t		Outils ou fabrication de pièces moteur	Suez RV Louches / Suez Malaquin
Piles 10,69 t		Gouttières, couverts, toitures, robinetterie...	Corepile
DDS 647,85 t		Valorisation énergétique	Saninord / Éco-DDS
Bois 10 000,23 t	80 % recyclé (combustible, bois aggloméré, palettes, meubles), 20 % valorisation énergétique		Suez Malaquin / Suez RV Louches / Depreux / Hainaut Recyclage
Encombrants 25 287,27 t	Valorisation matière (palettes, combustibles), valorisation énergétique et enfouissement		Suez RV Nord-Est / Suez RV Louches / TVD / Hainaut Recyclage
DEEE 2 148,08 t	Environ 80 % recyclés et en réemploi, environ 8 % en valorisation matière et énergétique, environ 12 % éliminés en installations spécialisées		Éco-systèmes
Lampes et néons 7,25 t	Lampes...		RECYLUM
Cartouches d'encre 1,18 t	Cartouches d'encre, valorisation énergétique		LVL
Radiographies 1,97 t	Granulés pour l'industrie pétrolière, trames de vêtements de ski, jouets...		Recycl-M

LES COÛTS PAR DÉCHÈTERIE

Adhérents	Déchèteries	Tonnages sans éco-organismes	Coût total	Coût / Tonne (€)
CAPH	Denain ¹	4 362,15	553 088,23	126,79
	Douchy-les-Mines	9 797,17	1 148 724,61	117,25
	Hérin	8 626,61	1 002 019,51	116,15
	Mortagne-du-Nord ²	3 953,95	592 340,12	149,81
	Neuville-sur-Escaut	6 401,30	722 438,12	112,86
	Saint-Amand-les-Eaux ³	9 729,63	611 708,01	62,87
	TOTAL	42 870,81	4 630 318,61	108,01
CA2C	Beauvois-en-Cambrésis	3 054,29	437 157,56	143,13
	Caudry	10 241,40	1 160 447,29	113,31
	Clary	903,21	107 060,05	118,53
	le Cateau-Cambrésis	4 387,90	622 264,44	141,81
	Saint-Aubert ⁴	5 778,41	649 741,52	112,44
	Walincourt-Selvigny	3 670,79	599 721,62	163,38
	TOTAL	28 036,00	3 576 392,48	127,56
CCCO	Aniche	7 727,94	865 334,11	111,97
	Erre	7 772,01	946 849,89	121,83
	Pecquencourt	5 326,08	710 954,91	133,49
	Rieulay	5 609,72	733 501,94	130,76
	TOTAL	26 435,75	3 256 640,84	123,19
	TOTAL	97 342,56	11 463 351,93	117,76

¹ fermeture du 8 février au 20 juin 2021² fermeture du 12 octobre 2020 au 9 mars 2021³ gestion par la société Malaquin⁴ fermeture du 15 novembre 2021 au 1er trimestre 2021

Evolution des quantités collectées par habitant en kg

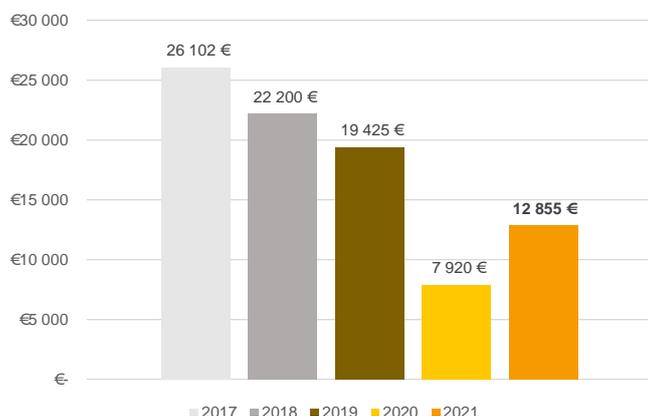


LES RECETTES DES ARTISANS PAR DÉCHÈTERIE

Adhérents	Déchèteries	Passages	Quantités (m ³)	Recettes (€) *
CAPH	Denain	24	35,0	1 050,00 €
	Douchy-les-Mines	24	30,0	900,00 €
	Hérin	71	90,0	2 700,00 €
	Mortagne-du-Nord	0	0,0	- €
	Neuville-sur-Escaut	23	24,0	720,00 €
	TOTAL	142	179,0	5 370,00 €
CA2C	Beauvois-en-Cambrésis	0	0,0	- €
	Caudry	63	100,0	3 000,00 €
	Clary	0	0,0	- €
	Le Cateau-Cambrésis	0	0,0	- €
	Saint-Aubert	1	3,0	90,00 €
	Walincourt-Selvigny	27	43,0	1 290,00 €
	TOTAL	91	146,0	4 380,00 €
CCCO	Aniche	27	34,0	1 020,00 €
	Erre	15	17,5	525,00 €
	Pecquencourt	10	15,0	450,00 €
	Rieulay	25	37,0	1 110,00 €
	TOTAL	77	103,5	3 105,00 €
	TOTAL	310	428,5	12 855 €

* Pas de recette pour Saint-Amand-les-Eaux car gestion réalisée par Malaquin

ÉVOLUTION DES RECETTES DES ARTISANS (€)



AUTRES RECETTES LIÉES À L'EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

Gisements	Tonnages	Recettes (€)
Ferrailles	2 029,82	450 025,15 €
Cartons	1 814,06	155 756,60 €
Batteries	18,25	7 569,00 €
TOTAL 2021	3 862,13	613 350,75 €

TONNAGES ET COÛTS EN DÉCHÈTERIES PAR

Déchèteries		Bois		Papiers/cartons		Déchets verts		DDS +Bidons d'huile +Batterie	
		Tonnage (tonnes)	Coût (€)	Tonnage (tonnes)	Coût (€)	Tonnage (tonnes)	Coût (€)	Tonnage (tonnes)	Coût (€)
CAPH	Denain	494,72	53 857,95	82,40	6 225,21	997,59	58 748,16	6,16	8 129,97
	Douchy-les-Mines	931,90	101 451,74	163,22	12 331,03	2 087,58	116 767,64	10,43	12 422,32
	Hérin	906,46	98 682,15	137,19	10 364,55	1 756,74	103 454,59	150,72	14 028,49
	Mortagne-du-Nord	388,25	51 392,21	73,42	4 959,90	1 301,45	96 644,82	7,19	8 383,63
	Neuville-sur-Escaut	579,64	64 863,93	126,47	9 554,67	1 364,46	80 353,20	7,37	9 115,59
	Saint-Amand-les-Eaux	1 198,46		243,21		2 232,03		30,75	
	TOTAL	4 499,43	370 247,97	825,91	43 435,36	9 739,85	455 968,42	212,62	52 080,00
CA2C	Beauvois-en-Cambrésis	328,48	35 371,99	41,64	3 541,16	825,64	45 416,56	0,00	0,00
	Caudry	955,83	102 927,44	146,88	12 514,43	2 776,46	152 726,68	18,53	23 539,14
	Clary	112,28	12 090,74	12,38	1 031,78	259,98	14 300,91	0,00	0,00
	Le Cateau-Cambrésis	464,09	49 974,98	90,96	7 762,93	1 283,20	70 585,89	8,22	11 152,55
	Saint-Aubert	523,63	56 386,49	76,57	6 514,57	1 445,10	79 491,64	9,00	11 454,58
	Walincourt Selvigny	423,27	45 579,35	66,74	4 930,26	773,06	42 524,26	4,90	6 326,34
	TOTAL	2 807,58	302 331,00	435,17	36 295,13	7 363,44	405 045,93	40,66	52 472,61
CCCO	Aniche	786,40	88 001,19	173,36	13 097,12	1 374,48	80 943,26	14,45	13 504,88
	Erre	782,14	89 219,17	164,98	31 137,81	1 564,44	118 666,20	14,33	14 306,82
	Pecquencourt	550,14	61 566,96	95,38	6 181,08	1 177,18	81 662,14	10,04	10 603,02
	Rieulay	574,54	62 525,31	119,26	7 727,46	1 233,58	96 025,28	12,10	12 533,51
	TOTAL	2 693,22	301 312,63	552,98	58 143,47	5 349,68	377 296,89	50,92	50 948,23
TOTAL 2021		10 000,23	973 891,60	1 814,06	137 873,96	22 452,97	1 238 311,24	304,19	155 500,84

* A ces coûts s'ajoutent ceux de la déchèterie de Saint-Amand-les-Eaux (coûts en fonction du nombre d'entrées) pour un total de 609 132,74 euros

TYPE DE DÉCHETS (HORS ÉCO-ORGANISMES)

Encombrants		Ferraille		Gravats		Pneus		Total	
Tonnage (tonnes)	Coût (€)	Tonnage (tonnes)	Coût (€)	Tonnage (tonnes)	Coût (€)	Tonnage (tonnes)	Coût (€)	Tonnage (tonnes)	Coût (€)
1 318,46	238 372,44	72,46	3 854,35	1 379,32	31 504,70	11,04	2 986,82	4 362,15	403 679,60
2 957,30	547 146,13	171,66	9 131,14	3 457,88	78 164,81	17,20	4 653,34	9 797,17	882 068,16
2 416,99	453 606,40	203,13	10 805,11	3 042,22	69 486,60	13,16	3 560,38	8 626,61	763 988,26
862,10	188 193,54	101,34	6 261,16	1 214,32	39 849,62	5,88	1 601,08	3 953,95	397 285,97
1 591,66	298 617,95	128,52	6 836,37	2 595,56	59 284,57	7,62	2 061,57	6 401,30	530 687,83
2 666,57		202,48		3 156,13		0,00		9 729,63	609 132,74*
11 813,08	1 725 936,46	879,59	36 888,13	14 845,43	278 290,30	54,90	14 863,18	42 870,81	3 586 842,55
801,79	173 095,11	53,56	2 844,50	999,56	23 210,34	3,62	1 047,66	3 054,29	284 527,32
2 201,63	474 594,06	174,59	9 272,25	3 954,94	91 835,89	12,54	3 629,17	10 241,40	871 039,07
204,91	44 237,17	14,22	755,21	299,44	6 953,16	0,00	0,00	903,21	79 368,97
1 235,70	266 770,50	83,81	4 451,04	1 202,08	27 912,96	19,84	5 741,85	4 387,90	444 352,69
1 270,37	274 255,25	120,28	6 387,91	2 327,20	54 038,86	6,26	1 811,69	5 778,41	490 341,00
917,99	198 178,91	82,84	4 399,52	1 385,83	32 179,73	16,16	4 676,83	3 670,79	338 795,21
6 632,39	1 431 130,99	529,30	28 110,43	10 169,05	236 130,95	58,42	16 907,19	28 036,01	2 508 424,25
1 982,16	371 388,63	151,37	8 051,84	3 220,84	76 216,86	24,88	6 731,10	7 727,94	657 934,88
1 939,20	366 925,16	195,06	8 847,07	3 102,88	89 259,64	8,98	2 765,23	7 772,01	721 127,11
1 397,24	260 454,72	125,30	4 927,48	1 964,40	56 499,03	6,40	1 839,88	5 326,08	483 734,33
1 523,20	281 779,22	149,20	5 599,41	1 990,14	53 530,03	7,70	2 370,79	5 609,72	522 091,00
6 841,80	1 280 547,73	620,93	27 425,81	10 278,26	275 505,56	47,96	13 707,00	26 435,75	2 384 887,32
25 287,27	4 437 615,18	2 029,82	92 424,37	35 292,74	789 926,82	161,28	45 477,38	97 342,56	8 480 154,12

LES ÉCO-ORGANISMES ET ORGANISMES DE VALORISATION PARTENAIRES

		Tonnages collectés par les éco-organismes				
Adhérents	Déchèteries	Éco-système (électroménager)	Corepile (piles)	Le Relais (textiles)	Quatra* (huiles végétales)	Éco-Mobilier (meubles)
CAPH	Denain	95,06	0,22	7,86	0,85	194,28
	Douchy-les-Mines	197,22	0,70	19,20	2,11	386,46
	Hérin	170,19	0,67	11,30	1,00	253,24
	Mortagne-du-Nord	84,97	0,71	7,00	0,71	129,90
	Neuville-sur-Escout	147,47	0,62	7,17	0,97	245,90
	Saint-Amand-les-Eaux	234,16	1,43	26,72	0,00	198,92
CA2C	Beauvois-en-Cambrésis	64,76	0,50	3,20	0,24	127,00
	Caudry	221,05	0,89	8,83	0,94	283,92
	Clary	0,00	0,00	0,51	0,00	36,90
	Le Cateau-Cambrésis	109,55	0,69	4,92	0,42	193,93
	St Aubert	111,60	0,67	6,91	1,05	176,93
	Walincourt-Selvigny	70,43	0,27	2,80	0,20	64,76
CCCO	Aniche	170,00	1,01	9,53	1,12	288,74
	Erre	194,67	0,79	18,14	0,97	293,36
	Pecquencourt	135,94	0,69	8,88	0,82	254,96
	Rieulay	141,02	0,85	13,64	1,52	247,18
TOTAL 2021		2 148,08	10,69	156,59	12,91	3 376,38
TOTAL 2020		1 770,41	9,68	109,50	9,18	2 487,67

* Gecco remplacé par Quatra en 2020

Éco-organisme	Total du soutien (€)
Éco-systèmes	150 235,90 €
Éco-mobilier	105 513,58 €
Éco-DDS	27 650,35 €
Recycl-M	421,60 €
Quatra	4 423,65 €
Total	288 245,08 €

et les organismes de valorisation (en tonnes)

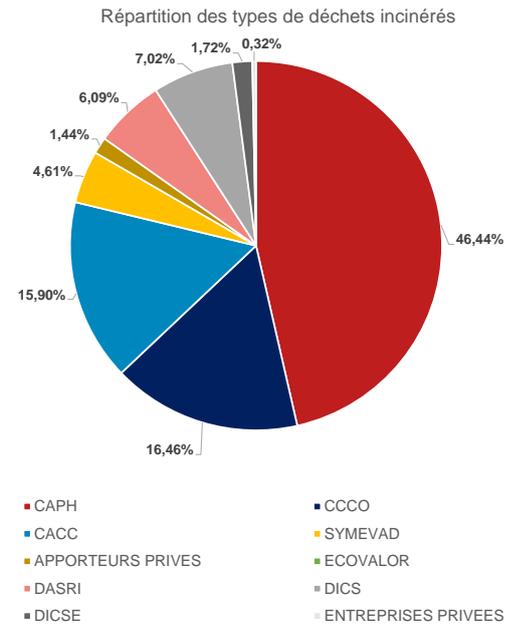
	Éco-DDS (peintures, solvants...)	Aliapur (pneus)	Récyllum (lampes et néons)	Recycl-M (radiogra- phies)	Oilco (huile de moteurs)	LVL (cartouches d'encre)	TOTAL
	17,32	12,71	0,32	0,17	5,50	0,09	337,37
	32,77	26,82	0,54	0,00	14,94	0,27	681,01
	31,00	16,99	0,68	0,25	9,53	0,16	495,01
	13,98	8,69	0,08	0,00	5,16	0,00	251,20
	20,75	16,37	0,46	0,25	6,83	0,01	446,80
	39,30	0,00	0,77	0,24	0,00	0,18	501,72
	0,00	5,11	0,26	0,00	0,00	0,00	201,06
	35,00	32,65	1,06	0,37	13,30	0,06	598,06
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,41
	17,58	18,91	0,22	0,22	7,54	0,02	353,99
	20,67	15,26	0,47	0,00	9,45	0,06	343,06
	10,39	0,00	0,10	0,00	1,89	0,00	150,84
	29,13	19,84	0,51	0,22	15,63	0,00	535,74
	32,36	19,89	0,35	0,00	13,27	0,13	573,91
	21,01	13,56	0,95	0,00	10,52	0,08	447,40
	22,41	16,00	0,48	0,24	7,59	0,12	451,05
	343,66	222,80	7,25	1,97	121,13	1,18	6 403
	253,79	177,13	4,90	0,00	86,52	0,00	4 909



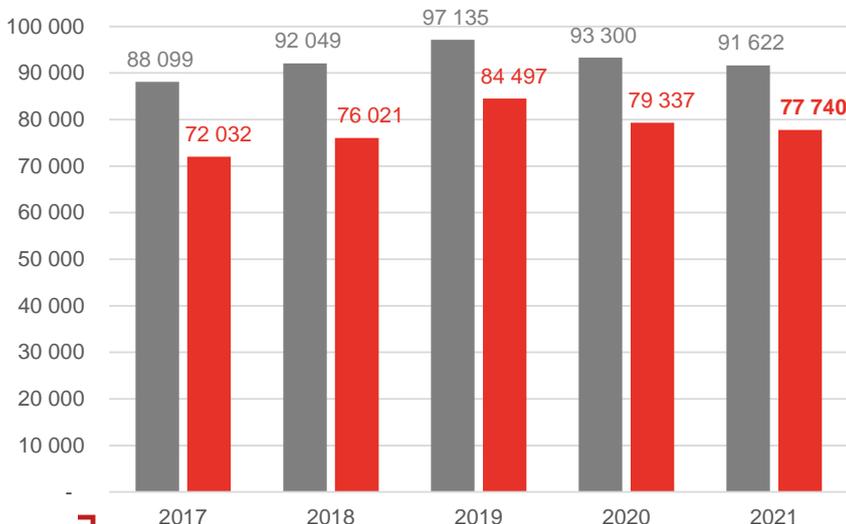
LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

L'INCINÉRATION

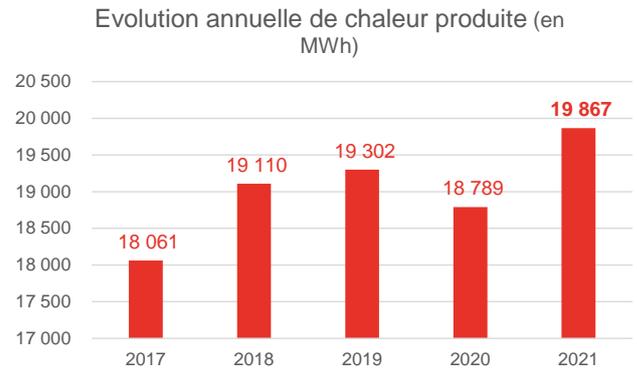
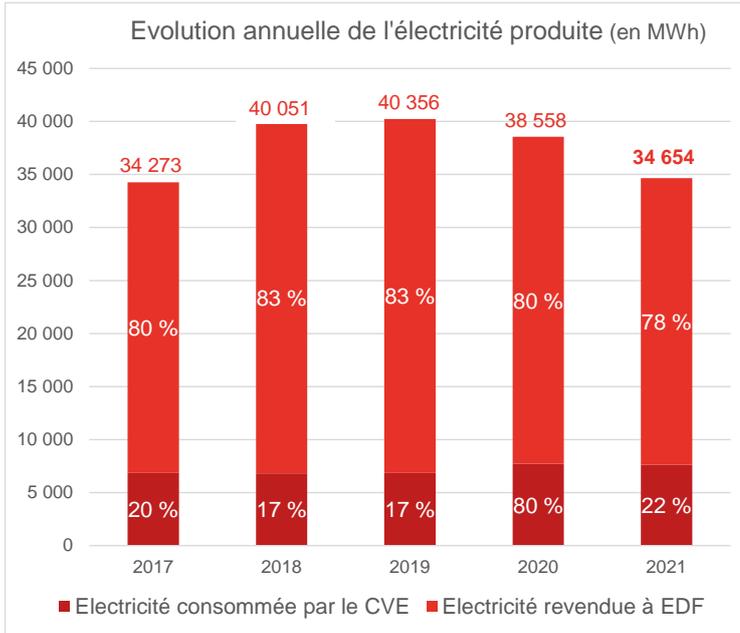
Incinération des déchets	Tonnages 2021	Évolution 2020/2021	Évolution 2010/2021
OM issues de la CAPH	42 547,84	-1%	
OM issues de la CA2C	15 077,38	1%	
OM issues de la CCCO	14 566,70	1%	
OM issues du SYMEVAD	4 227,42	4%	
APPORTEURS PRIVÉS	1 321,54	-55%	
ECOVALOR			
Ordures Ménagères (OM) incinérées	77 740,88	-2%	-4%
DASRI	5 576,44	-1%	-6%
Déchets Indésirables de la Collecte Sélective (DICS)	6 436,26	95%	71%
Refus encombrants déchèteries + sur appel * (DICS-E)	1 573,26	-48%	
Déchets Entreprises Privées	295,38	-85%	
Autres déchets incinérés	13 881,34	-1%	
TOTAL CVE de Douchy-les-Mines	91 622,22	-2%	1%
OM des adhérents valorisées au CVE de Saint-Saulve (ECOVALOR)	83,2	298%	



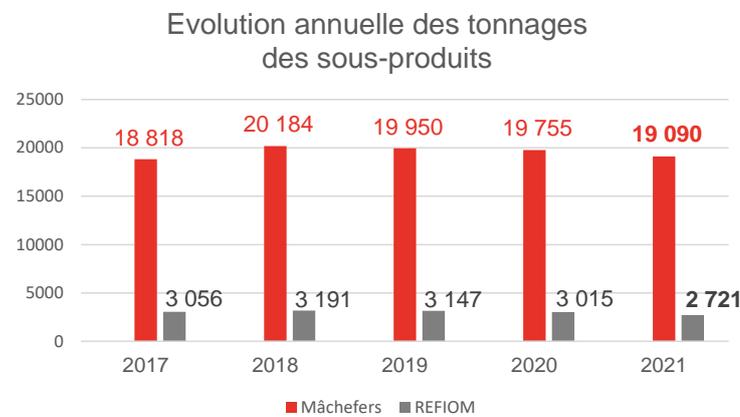
Evolution des tonnages incinérés au CVE



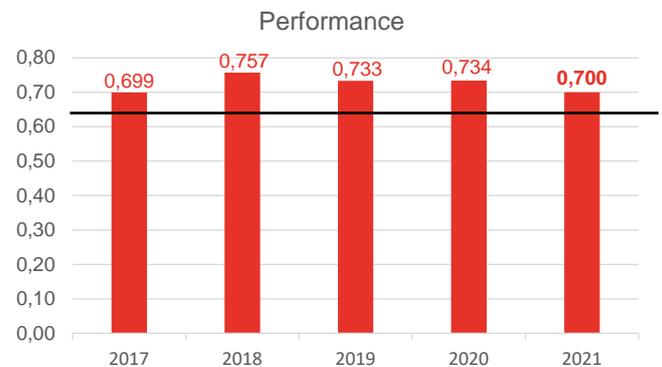
LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



LA VALORISATION MATIÈRE



LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



— 0,65 : seuil de performance de niveau élevé

Source	Matériaux récupérés	Tonnages
mâchefers	Aluminium	331,19
	Acier	539,77

LES MESURES DE LA PRÉVENTION ENVIRONNEMENTALE

Paramètres	Unité	KALI'AIR CR*		MAPE CI*		KALI'AIR CR*		KALI'AIR CR*		Normes journalières
		12 et 13 février		22 et 23 avril		27 au 30 juillet		23 au 26 Novembre		
		Four 1	Four 2	Four 1	Four 2	Four 1	Four 2	Four 1	Four 2	
Vitesse	m/s	31,1	26,5	13,8	13,3	29,7	32,5	29,2	31	12
Débit de fumées	Nm3/h	36470	35184	45900	33950	37564	36845	36490	36873	45 815
CO	mg/Nm3	8	12,2	0	8,27	9,3	4,1	10,5	13,1	30
COVT équivalent C	mg/Nm3	2,2	2,4	0,95	3,63	3,7	1,4	1,7	1,3	10
NOx Exprimés en NO2	mg/Nm3	164	171	170,1	225,8	177	189	172	135	180
Poussières	mg/Nm3	1,6	2,1	0,27	25,7	1,2	4,3	1,5	11,3	5
SO2	mg/Nm3	2,1	5,7	9,56	8,53	10,3	12,7	2,3	6,1	40
HCL	mg/Nm3	4,2	3,2	5,88	4,23	4,1	3,3	1	1,8	8
HF	mg/Nm3	0,07	0,05	0,039	0,097	0	0	0	0	1
HAP										
NH3	mg/Nm3	5,7	9,8	1,17	2,23	10,6	3,6	4,1	1,8	10
PCDD / PCDF	ng I-TEQ/ Nm3	0,002	0,033	0,004	0,18	0,02	0,01	0,032	0,01	0,1
Hg	µg/Nm3	20,3	2,3	0,014	0,00046	1,4	2,3	0,95	2	50
Cd + Tl	µg/Nm3	0,1	0,009	0,00071	0,0013	0,01	0,59	0,35	0,75	50
Sb + As + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + Pb + V + Se	µg/Nm3	24,8	27	0,016	0,049	2	2,7	20	48,7	500

* CR : contrôle réglementaire. CI : contrôle innopiné.

LES INDICATEURS FINANCIERS

	Tonnages 2021 (t)	Coûts HT du marché (€)
PART FIXE		3 046 406,71
OM	77 740,88	2 250 747,67
PART VARIABLE		
DMB et DICS	8 304,90	247 586,05
DASRI	5 576,44	280 121,41
Bicarbonate		0,00*
REFIOM/ Mâchefers	21 811,00	0,00*
Coût d'exploitation général (hors investissement)		5 824 861,84
OMR incinérées à Ecovalor		8 063,25 € TTC

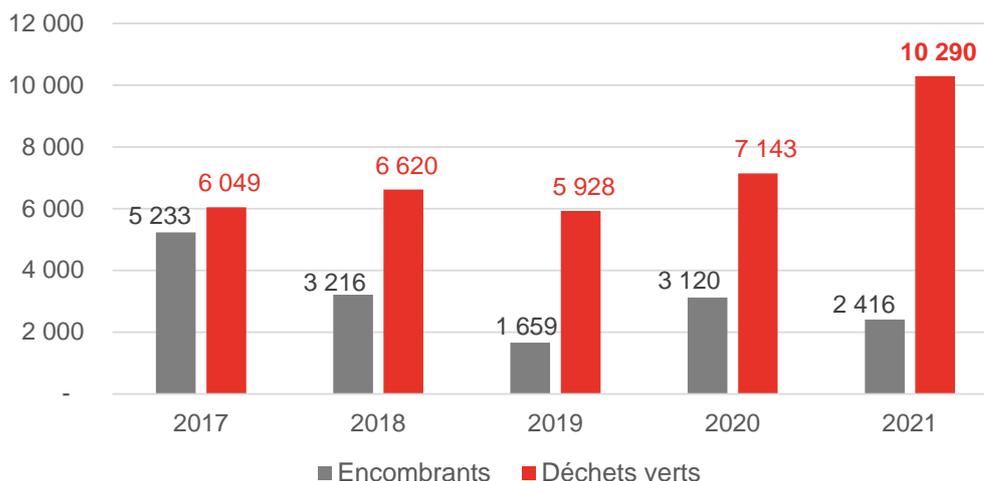
	Quantité	Recettes HT (€)
Électricité (EDF)	27 785 Mwh	1 632 430,00
RCU Douchy- les-Mines	19 683 Mwh	426 987,00
RCU Denain	subvention DALKIA	16 014,05
Total	-	2 075 431,05
DASRI	5 576,00	1 248 567,00
TOTAL	-	3 323 998,05

* Depuis le 1^{er} janvier 2015, les prix d'exploitation du bicarbonate et des REFIOM sont à la charge de l'exploitant.

LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS ET DES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

	Source	Tonnages traités 2021	Ratio par an et par habitant (kg)
Encombrants	CAPH	1 187,39	7,48
	CA2C	441,78	6,84
	CCCO (sur appel)	786,40	11,07
	TOTAL	2 416	8,20
Coût du marché de traitement		430 333,32 €	
Déchets verts	CAPH	3 286,34	20,69
	CCCO	7 003,36	98,55
	TOTAL	10 290	34,94
	Coût du marché de traitement		351 638,45 €

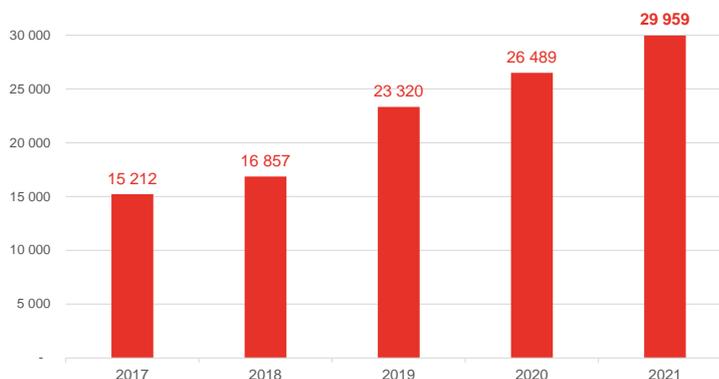
Evolution des tonnages traités d'encombrants et de déchets verts



L'ENFOUISSEMENT

Type de déchet	Tonnages 2021	Coût du marché (€)
Encombrants sur appel	2 096	343 558,77
Encombrants déchèteries	16 958	2 754 589,54
Ordures Ménagères	9 764	1 131 970,81
Amiante	1 141	-
TOTAL	29 959	4 230 119,12

Evolution des tonnages enfouis



SUIVI DES TONNAGES VALORISÉS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LA CAPH ET LA CA2C

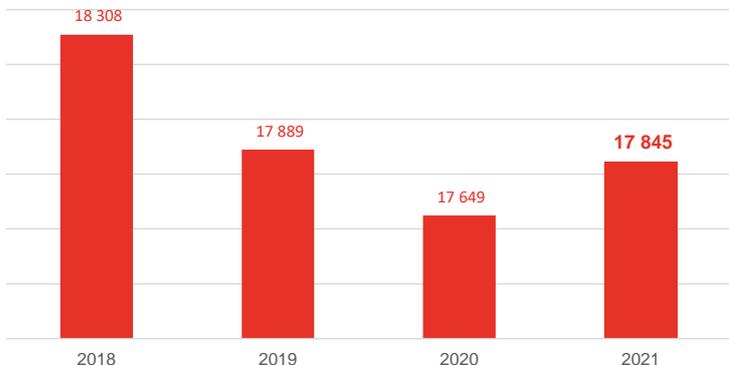
	CAPH 158 837 hab.			CA2C 64 565 hab.			Total 223 402 hab.		
	Tonnage (tonnes)	kg/an/ hab.	Recettes (€)	Tonnage (tonnes)	kg/an/ hab.	Recettes (€)	Tonnage (tonnes)	kg/an/ hab.	Recettes (€)
PET clair	671,98	4,23	89 863,55	290,40	4,50	94 708,46	962,38	4,31	184 572,01
PET foncé	120,89	0,76	11 606,15	29,67	0,46	2 841,18	150,55	0,67	14 447,33
PEHD	188,06	1,18	31 860,70	75,68	1,17	12 649,56	263,74	1,18	44 510,26
Total plastique	980,93	6,18	133 330,40	395,75	6,13	110 199,20	1 376,67	6,16	243 529,60
E.M.R.	1 785,48	11,24	153 715,92	607,90	9,42	55 533,44	2 393,38	10,71	209 249,36
E.L.A.	39,14	0,25	391,41	18,63	0,29	186,31	57,77	0,26	577,72
Gros de ma- gasin	1 160,52	7,31	27 428,04	610,11	9,45	12 840,30	1 770,63	7,93	40 268,34
J.R.M.	2 235,12	14,07	127 383,58	638,73	9,89	34 067,98	2 873,85	12,86	161 451,56
Total papier carton	5 220,26	32,87	308 918,95	1 875,37	29,05	102 628,03	7 095,63	31,76	411 546,98
Acier	330,06	2,08	65 488,26	156,74	2,43	30 396,44	486,80	2,18	95 884,70
Aluminium	28,34	0,18	24 997,66	2,53	0,04	2 000,83	30,87	0,14	26 998,49
Total métaux	358,40	2,26	90 485,92	159,27	2,47	32 397,27	517,67	2,32	122 883,19
Total verre	6 154,67	38,75	98 512,90	2 754,66	42,66	46 079,18	8 909,33	39,88	144 592,08
TOTAL	12 714,26	80,05	631 248,17	5 185,05	80,31	291 303,68	17 899,30	80,12	922 551,85

LE TRAITEMENT DES PROPRES ET SECS ET DU VERRE COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

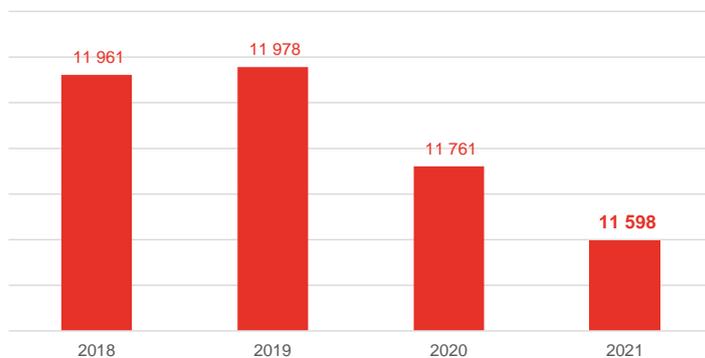
	Source	Traitement	Tonnages collectés 2021	Ratio/hab/an (kg)
Propres et secs (emballages, papiers et cartons)	CAPH	Tri et valorisation matière	9 995,92	62,93
	CA2C		3 699,63	57,30
	CCCO		4 149,00	58,47
	dont Refus de tri	Valorisation énergétique	6 436,26	21,87
	TOTAL		17 845	60,60
Verre	CAPH	Tri et valorisation matière	5 824,18	36,67
	CA2C		2 863,42	44,35
	CCCO		2 909,42	41,00
	TOTAL	11 598	39,38	
TOTAL		29 443	99,98	

Coût du marché de traitement pour la collecte sélective : 2 688 687 € TTC

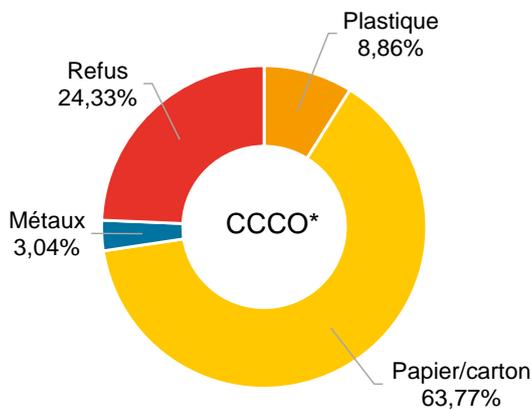
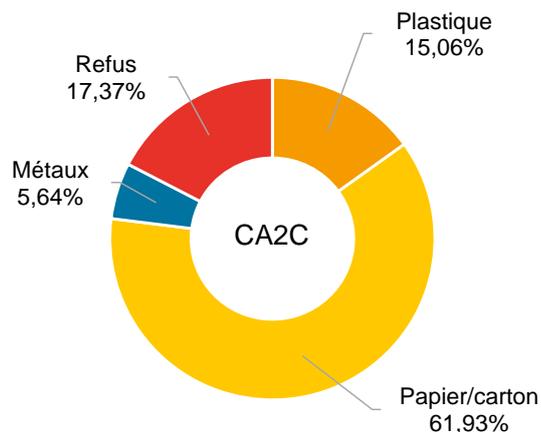
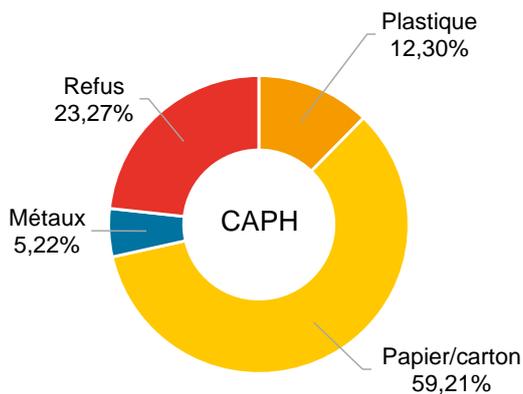
Evolution annuelle des tonnages des propres et secs (hors refus de tri)



Evolution annuelle des tonnages du verre



LA VALORISATION DES DÉCHETS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



* Collecte effectuée par la CCCO

■ Dépense

■ Recette

Registre des marchés 2021

Date de notification	Objet	Titulaire	Mode de procédure	Montant HT (€)
04/01/2021	Mission d'accompagnement du Syndicat - Année 2021	CAP ECOS	MAPA	66 000,00 €
05/01/2022	Assurances Dommages aux biens (2 ^e consultation)	SMACL	MAPA	10 462,91 €
08/01/2021	Enlèvement et traitement des déchets amiantés sur le territoire du Siaved	HYDRAM	AO OUVERT	Cf BPU
08/01/2021	Conception et mise en place d'un système de double pesée des bacs DASRI au CVE de Douchy-les-Mines	OTHUA	MAPA	93 400,00 €
10/02/2021	Assurance dommage ouvrage et tous risques chantier - Marché d'extension de la fosse et du hall de déchargement	SMABTP	MAPA	79 072,11 €
11/02/2021	Impression de divers supports de communication et d'information du SIAVED	DANQUIGNY	MAPA/ ACCORD CADRE	Cf BPU
		IMPRIMERIE GANTIER		
		VISUEL CONCEPT		
22/02/2021	Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets	ELCIMA ENVIRONNEMENT	MAPA	38 775,00 €
24/02/2021	Collecte des cartons professionnels issus des activités des commerçants et artisans des centre-villes de Saint-Amand-les-Eaux et Denain	PAPREC	MAPA	200,00 €/t
03/03/2021	Collecte des déchets verts en porte-à-porte sur le territoire de la CAPH	COVED	AO OUVERT	Cf BPU
	Fourniture de contenants réutilisables pour la collecte des déchets verts sur le territoire de la CAPH			
04/03/21	Traitement et valorisation des déchets verts collectés en porte-à-porte sur le territoire de la CAPH	SUEZ RV NORD EST	AO OUVERT	34,06 €
18/03/2021	Fourniture et livraison de composteurs individuels en bois d'une contenance de 400 litres - Lot 1	FABRIQUE DES GAVOTTES	MAPA	42,55 €
18/03/2021	Fourniture et livraison de composteurs individuels en bois d'une contenance de 600 litres - Lot 2	FABRIQUE DES GAVOTTES	MAPA	50,55 €
	Fourniture et livraison de vêtements de travail	MAPA SANS SUITE		
04/05/2021	Conception, réalisation, exploitation technique et maintenance d'un centre de tri de collecte sélective à Douchy-les-Mines.	SUEZ	AO RES- TREINT	43 575 232,16 €
	Marché d'exploitation de la déchèterie de BEUVRAGES	MALAQUIN		4 120 789,50 €
04/05/21	Conception, réalisation, exploitation technique et maintenance d'un centre de tri de collecte sélective à Douchy-les-Mines.	SUEZ RV NORD EST	MPGP	27 652 536,00 €
02/07/2021	Transport des bennes de verre	DELTRA ENVIRONNEMENT	MAPA	Cf BPU
02/07/2021	Mission architecturale pour la restructuration du bâtiment SIAVED Logistique devant accueillir un nouveau Centre de Tri	PERRISSIN et SAILLY	MAPA	85 000,00 €
02/07/2021	Mission architecturale pour la construction d'un bâtiment technique (SL2)	BERIM/KLUJ	MAPA	82 800,00 €

	Adaptation des ventilateurs d'air total et intégration de nouveaux ventilateurs d'air secondaire au Centre de Valorisation Energétique de Douchy-les-Mines	MAPA SANS SUITE		
19/07/2021	Amélioration de la protection incendie du CVE - LOT 1 : RIA	EUROFEU	MAPA	9 966,00 €
19/07/2021	Remplacement de deux analyseurs multigaz du Centre de Valorisation énergétique de Douchy-les-Mines	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	MAPA	215 954,52 €
19/07/2021	Amélioration de la protection incendie du CVE - LOT 3 : Centrale incendie SSI	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	MAPA	28 527,50 €
	Agrandissement de la galerie technique de liaison "Rack" du CVE de Douchy-les-Mines	Déclaré infructueux par décision n° D21049 du 13/09/2021 reçue en sous préfecture le 16/09/2021		
19/07/2021	Enlèvement et traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés et/ou amiantés sur le territoire de la CAPH - Lot 1 : Déchets ménagers	PAPREC	AO OUVERT	Cf BPU
19/07/2021	Enlèvement et traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés et/ou amiantés sur le territoire de la CAPH - Lot 2 : Déchets amiantés	HYDRAM	AO OUVERT	Cf BPU
19/07/2021	Enlèvement et traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés et/ou amiantés sur le territoire de la CA2C - Lot 1 : Déchets ménagers	PAPREC	AO OUVERT	Cf BPU
19/07/2021	Enlèvement et traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés et/ou amiantés sur le territoire de la CA2C - Lot 2 : Déchets amiantés	DEMOLAF	AO OUVERT	Cf BPU
21/07/2021	Enlèvement et traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés et/ou amiantés sur le territoire de la CCCO - Lot 1 : Déchets ménagers	PAPREC	AO OUVERT	Cf BPU
19/07/2021	Enlèvement et traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés et/ou amiantés sur le territoire de la CCCO - Lot 2 : Déchets amiantés	HYDRAM	AO OUVERT	Cf BPU
12/10/2021	Mise en conformité de la déchèterie de Saint-Aubert - Lot 1 : VRD	EIFFAGE ROUTE	MAPA	499 959,06 €
12/10/2021	Mise en conformité de la déchèterie de Saint-Aubert - Lot 2 : GROS ŒUVRE	PATRIARCA	MAPA	221 634,95 €
19/10/2021	Mission CSPS pour la création d'un centre de tri	Laurence LEFEVRE	SANS PUB NI MISE EN CONCURRENCE	3 496,00 €
15/11/2021	Agrandissement de la galerie technique de liaison "Rack" du CVE de Douchy-les-Mines (2ème consultation)	COMSI	MAPA	81 505,00 €
	Assurances des dommages aux biens et des risques annexes LOT 1	INFRUCTUEUX		
13/12/2021	Assurance Risques statutaires	CNP ASSURANCES	MAPA	63 333,50 €
13/12/2021	Assurances de responsabilité civile et des risques annexes LOT 2	SMACL	MAPA	5 667,83 €
13/12/2021	Assurances automobiles et des risques annexes LOT 3	PILLIOT	MAPA	7 773,99 €
13/12/2021	Assurance de responsabilité civile environnementale/RC Pollution LOT 4	SAGA	MAPA	15 338,00 €
13/12/2021	Assurances de la protection fonctionnelle des agents et des élus LOT 5	SMACL	MAPA	479,44 €
13/12/2021	Assurances de la protection juridique LOT 6	PILLIOT	MAPA	500,00 €

07/12/2021	Contrat MOE travaux d'élargissement des quais de la déchèterie de LE CATEAU	ATC 59		
16/12/2021	Contrat d'infogérance et de maintenance informatique	GID	SANS PUB NI MISE EN CONCURRENCE	34 422,00 €
	Travaux de rénovation d'un bâtiment industriel pour la création d'un centre de tri à Douchy-les-Mines Lot 1 : VRD-BASSIN EP-CLOTURES-PORTAIL-ESPACES VERTS	EIFFAGE ROUTE	APPEL D'OFFRES	773 771,00 €
	Travaux de rénovation d'un bâtiment industriel pour la création d'un centre de tri à Douchy-les-Mines Lot 2 : GROS ŒUVRE ETENDU	SOGEA	APPEL D'OFFRES	4 827 547,00 €
	Travaux de rénovation d'un bâtiment industriel pour la création d'un centre de tri à Douchy-les-Mines Lot 3 : FLOCAGE FC	LANOS ISOLATION	APPEL D'OFFRES	159 960,60 €
	Travaux de rénovation d'un bâtiment industriel pour la création d'un centre de tri à Douchy-les-Mines Lot 4 : PORTES SECTIONNELLES-FERMETURES	A3 FERMETURES	APPEL D'OFFRES	111 275,00 €
	Travaux de rénovation d'un bâtiment industriel pour la création d'un centre de tri à Douchy-les-Mines Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM-ACIER	PRO CONCEPT RENOVATION	APPEL D'OFFRES	107 124,40 €
	Travaux de rénovation d'un bâtiment industriel pour la création d'un centre de tri à Douchy-les-Mines Lot 6 : CLOISON-PLATERIE-MENUISERIE INTERIEURE-FAUX PLAFONDS	VICTOIRE	APPEL D'OFFRES	148 919,98 €
	Travaux de rénovation d'un bâtiment industriel pour la création d'un centre de tri à Douchy-les-Mines Lot 7 : PLOMBERIE-SANITAIRE-VMC-CLIMATISATION	MILLIOT JACQUEMART	APPEL D'OFFRES	121 816,22 €
	Travaux de rénovation d'un bâtiment industriel pour la création d'un centre de tri à Douchy-les-Mines Lot 8 : ELECTRICITE-CHAUFFAGE	SPIE	APPEL D'OFFRES	321 275,00 €
	Travaux de rénovation d'un bâtiment industriel pour la création d'un centre de tri à Douchy-les-Mines Lot 9 : SOLS SCELLES	CARROBAT	APPEL D'OFFRES	44 242,00 €
	Travaux de rénovation d'un bâtiment industriel pour la création d'un centre de tri à Douchy-les-Mines Lot 10 : PEINTURE-SOLS SOUPLES	RUDANT	APPEL D'OFFRES	35 000,00 €
	Travaux de rénovation d'un bâtiment industriel pour la création d'un centre de tri à Douchy-les-Mines Lot 11 : ASCENSEUR	ORONA	APPEL D'OFFRES	21 600,00 €
	Travaux de rénovation d'un bâtiment industriel pour la création d'un centre de tri à Douchy-les-Mines Lot 12 : SPRINKLER	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	APPEL D'OFFRES	1 379 000,00 €
	Travaux de rénovation d'un bâtiment industriel pour la création d'un centre de tri à Douchy-les-Mines Lot 13 : SSI-IEAG	INFRUCTUEUX	APPEL D'OFFRES	

■ Dépense
■ Recette

Conventions 2021

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le
ID : 059-255900953-20221215-CS20221215005-DE

Date de notification	Objet	Titulaire	Montant HT (€)
22/01/2021	Convention d'apport d'Ordures Ménagères (Archives)	SAS GUISLAIN	81,00 €
22/01/2021	Contrat de reprise des flaconnages plastique	NORD PAL PLAST	cf contrat
25/01/2021	Contrat de maintenance du kiosque à verre à Bellaing	TOMRA	2 317,00 €
25/01/2021	Contrat de maintenance du kiosque à verre à Denain	TOMRA	2 317,00 €
	Fourniture électricité SIAVED LOGISTIQUE	EDF COLLECTIVITES	
01/02/2021	Apport Ordures Ménagères Résiduelles	CAPEP	81,00 €
12/02/2021	Apport Ordures Ménagères Résiduelles	SUEZ RV NORD EST	81,00 €
15/02/2021	Mission CSPS RCU DENAIN	Laurence LEFEVRE	5 092,00 €
24/02/2021	Accompagnement dans la rédaction du dossier de subvention dans le cadre du plan de relance du gouvernement (portage ADEME) pour le centre de tri de Douchy-les-Mines	JPC PARTNER	5 600,00 €
	Conventions de formations professionnelles - Equipiers de première intervention (5 dates)	SECURIFORM	3 570,00 €
01/03/2021	Convention de formation professionnelle - Kit de survie du manager	RH PERFORMANCES	5 738,00 €
22/03/2021	Contrat de service et assistance de matériel électronique de communication avec liaison téléphonique mobile 3G pour la déchèterie de DENAIN	CENTAURE SYSTEMS	298,80 €
24/03/2021	Contrôles règlementaires Bureaux administratifs	SOCOTEC	
24/03/2021	Contrôles règlementaires Bâtiment Logistique	SOCOTEC	
24/03/2021	Contrôles règlementaires Déchèteries	SOCOTEC	
02/04/2021	Autorisation accès aux habitants de Raismes à la déchèterie de Beuvrages	CAVM	
06/04/2021	Convention de mise en place d'un point d'apport volontaire de déchets verts	Commune de TRITH-SAINT-LÉGER	sans objet
09/04/2021	Dépôt d'archives numériques dans le système d'archivage électronique de la plateforme SESAM	CDG 59	
09/04/2021	Compte rendu synthétique comité syndical	CPN-PRISE DE NOTE	108,00 €/heure
09/04/2021	Entretien hebdomadaire des locaux des déchèteries	SNT PERFORMANCE	2 986,75 €
12/04/2021	Charte éthique	ENGIE SOLUTION	néant
30/04/2021	Cession de biens mobiliers (Bungalow)	Commune de WALLERS-ARENBERG	2 232,00 €
25/05/2021	Vente de bacs plastique hors d'usage issus de la collecte des déchets ménagers	SARPLASTIC	
03/06/2021	Apport de DMB	CACHERA	91,00 €
10/06/2021	Ligne de Trésorerie	LA BANQUE POSTALE	5 000 000,00 €
14/06/2021	Autorisation accès aux habitants de Raismes à la déchèterie de Beuvrages	CAVM	Cf convention
15/06/2021	Maintenance logiciel GEO COLLECTE - Avenant 1	INFO TP	545,00 €
15/06/2021	Partenariat pour la valorisation et la promotion du réemploi en déchèterie	ACTION	51 000,00 €
	Apport de déchets d'activités de soins à risques infectieux	LAMESCH	
18/06/2021	Lampes usagées collectées par les communes et EPCI (relations administratives et financières)	OCAD3E	
21/06/2021	Lampes usagées collectées par les communes et EPCI (modalités opérationnelles)	ECOSYSTEM	

02/07/2021	Cession de biens mobiliers (Bungalow+rampe accès)	Commune de WAL- LERS-ARENBERG	3 360,00 €
	Convention financière pour la valorisation matière - Collecte des cartons pro	SUEZ RV LOURCHES	néant
08/07/2021	Convention de partenariat collecte et traitement des cartouches imprimantes	LVL	néant
19/07/2021	Collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE)	OCAD3E	
19/07/2021	Contrat de Location Longue Durée de 4 Terminaux de Paiement Electronique dans le cadre du fonctionnement des régies de recettes	JDC SA / PREFILOCO CAPITAL SAS	5 617,00 €
22/07/2021	Mise à disposition de matériel et services de communication	OPTAE	A titre gracieux
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	AVESNES-LES-AUBERT	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	CLARY	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	DEHERIES	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	FONTAINE-AU-PIRE	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	MALINCOURT	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	MAUROIS	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	VILLERS-OUTREUX	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	ANICHE	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	AUBERCHICOURT	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	ECAILLON	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	FENAIN	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	LOFFRE	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	MASNY	Néant

23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	SOMAIN	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	TILLOY-LEZ-MARCHIENNES	Néant
23/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	WARLAING	Néant
24/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	ESCAUDAIN	Néant
24/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	ESCAUTPONT	Néant
24/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	HELESMES	Néant
24/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	HERIN	Néant
24/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	LIEU-SAINAMAND	Néant
24/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	ROEULX	Néant
24/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	ROSULT	Néant
24/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	RUMEGIES	Néant
24/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	THIANT	Néant
24/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	WAVRECHAIN-SOUS-DE-NAIN	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	CAPH	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	ABSCON	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	AVESNES-LE-SEC	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	BOUCHAIN	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	BOUSIGNIES	Néant
28/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	BRILLON	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	BRUILLE-SAIN-AMAND	Néant

26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	CHÂTEAU-L'ABBAYE	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	DOUCHY-LES-MINES	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	EMERCHICOURT	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	HASPRES	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	HAULCHIN	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	LECELLES	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	MASTAING	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	MORTAGNE-DU-NORD	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	RAISMES	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	OISY	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	THUN-SAINT-AMAND	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	WASNES-AU-BAC	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	Néant
26/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	CAULLERY	Néant
27/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	NEUVILLE-SUR-ESCAUT	Néant
27/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	NIVELLE	Néant
27/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	ERRE	Néant
27/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	FLINES-LEZ-MORTAGNE	Néant
27/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	HASNON	Néant
27/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	TRITH-SAINT-LEGER	Néant

27/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	BUSIGNY	Néant
28/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	HAVELUY	Néant
28/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	MILLONFOSSE	Néant
28/07/2021	Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED	WALLERS	Néant
16/08/2021	Mission d'audit des contrats d'assurances du SIAVED	Société BRISSET PARTENAIRES	5 750,00
30/08/2021	Résiliation de la convention financière pour la cession de biens mobiliers (C20037)	VILLE DE MASNY	néant
Géré par service prévention	Rédaction du programme de construction de la resourcerie, réalisation du budget d'investissement et rédaction des dossiers de subvention	Thierry BOUCHE	10 500,00 €
09/09/2021	Convention financière de mise à disposition de personnel supplémentaire pour organisation et classement des archives relatives au CVE	CIDEME	13 200,00 €
24/09/2021	Mission CSPS : Création d'un centre logistique (SL2)	Laurence LEFEVRE	3 496,00 €
30/09/2021	Formation CIVIL NET RH : DSN le 30/09/2021	CIRIL GROUP	650,00 €
	Convention de partenariat pour la réduction et valorisation des déchets des marchés de plein air	Commune de SOMAIN	Néant
18/10/2021	Contrat de vente de certificats d'économie d'énergie	ENI GAS & POWER France	6,70 €
18/10/2021	Assistance financière du SIAVED	PUBLIC IMPACT MANAGEMENT	17 600,00 €
02/11/2021	Apport archives au CVE	SARL CARAMBOLAGE 59	91,00 €
09/11/2021	Apport archives au CVE	Mairie IWUY	91,00 €
24/11/2021	PV Transfert en pleine propriété Déchèterie Neuville-sur-Escout	CAPH	Néant

LE GLOSSAIRE

A

ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Apport volontaire - Mode de collecte sélective consistant à porter, par l'habitant, les matériaux triés en vue du recyclage dans les conteneurs appropriés qui sont situés dans des lieux publics.

C

Centre de tri (CDT)- Installation où l'on effectue un tri d'affinage sur des éléments issus des collectes pour les séparer par matériaux.

Centre de Valorisation Énergétique (CVE) - Usine d'incinération des ordures ménagères avec valorisation de l'énergie et de la matière.

CGCT - Code Général des Collectivités Territoriales.

CGI - Code Général des Impôts.

CITEO - Eco-organisme agréé en charge des filières REP emballages et papiers graphiques, né de la fusion d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio.

CNC - Combustibles Non Classés.

CND - Conseil National des Déchets.

CNFPT - Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Cogénération - Production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée à l'issue de la combustion des déchets.

Collecte sélective - Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage.

Compostage - Mise en fermentation des biodéchets, de façon à former du compost, matière fertilisante composée principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles.

CREME - Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance et Entretien.

CSR - Combustible solide de récupération.

D

DAE - Déchets d'Activités Économiques.

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) - Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire (Article R1335-1 du code de la santé publique).

DDD - Déchets Dangereux Diffus.

Déchets Diffus Spécifiques (DDS) - Qui présentent un danger pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Nécessitent un traitement adapté et ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères. Ils doivent absolument être déposés en déchèterie.

D3E ou DEEE - Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Déchets Industriels Banals (DIB) - Déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

Déchets ultimes - Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets "qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux" (loi du 13 juillet 1992).

Déchets ménagers - Déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants, déchets spéciaux à caractère nuisant, déchets de jardin, déchets d'automobiles...).

DCGL - Direction Générale des Collectivités Locales.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) - Les DMA comprennent les OMR, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

Déchèterie - Lieu aménagé, d'accès gratuit pour les particuliers, qui recueille les déchets encombrants et autres déchets ménagers spéciaux et toxiques.

DICS - Déchets Indésirables de la Collecte Sélective.

DICS-E - Encombrants des Déchets Indésirables de la Collecte Sélective.

Dioxines / Furanes - Groupe de composés chimiquement apparentés étant polluants organiques persistants dans l'environnement.

DMB - Déchets Ménagers Banals.

DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

E.....
ECT - Extension des Consignes de Tri.

EHPAD - Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

ELA - Emballage de Liquide Alimentaire.

EIT - Écologie Industrielle Territoriale.

EMR - Emballage Ménager Recyclable.

Encombrants - Déchets des ménages trop volumineux pour être collectés en porte-à-porte.

EPCI - Établissement Public de Coopération Intercommunale.

F.....
FCTVA - Fonds de Compensation pour la TVA.

FREC - Feuille de Route Economie Circulaire.

G.....
GES - Gaz à effet de serre.

Gravats - Débris de démolition.

Gros de magasin - petits papiers, déchirés, chiffonnés, déchiquetés, de mauvaise qualité. Ils sont compactés en balles.

GTA - Groupe Turbo-Alternateur.

I.....
Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) - Endroit où sont stockés les déchets ultimes qui ne peuvent pas être recyclés ; anciennement CET (Centre d'enfouissement technique).

Iso 50 001 - Norme pour initier un programme d'économies d'énergie chez les différents acteurs économiques.

J.....
JRM - Journaux, revues et magazines.

M.....
Mâchefers - Résidus issus de l'incinération des déchets.

Mégawattheure (MWh) - Production pendant une heure d'une puissance d'une centrale de production.

N.....
Normes nfu-44-051 - Seuils réglementaires fixés par les normes concernant les amendements organiques.

O.....
Ordures Ménagères (OM) - Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages.

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) - Les OMA sont constituées des OMR et des déchets de la collecte sélective.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) - Déchets restant après la collecte sélective.

P.....
PàP - Porte-à-porte.

PAVE - Point d'Apport Volontaire Enterré.

PEHD - Polyéthylène Haute Densité. Plastique répandu, utilisé pour un grand nombre d'objets de la vie quotidienne et le secteur du BTP.

PET foncé - Polyéthylène Téréphtalate foncé. Plastique coloré de la famille des polyesters.

PET clair - Polyéthylène Téréphtalate clair. Plastique transparent de la famille des polyesters.

PNRSE - Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) - Programme ayant pour objectif la prévention des déchets, et mis en place par les collectivités territoriales responsables de la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers et assimilés. Exemple : programme Boréal.

Polyéthylène haute densité (PEHD) - Utilisé notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles... Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière.

Polyéthylène Téréphtalate (PET) - Matière plastique principalement utilisée pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, ... De la famille des thermoplastiques, il est recyclable.

PRPGD - Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Plan pour la planification globale de la prévention et de la gestion des déchets du territoire.

R
Recyclage - Réintroduction des matières d'un déchet dans son propre cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première.

REFIOM - Résidus des fumées des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant des résidus de dépoussiérage et des résidus de la neutralisation des fumées.

Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) - La Responsabilité élargie du producteur (REP) s'inspire du principe du «pollueur-payeur». Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, prennent en charge tout ou partie de la gestion de ces déchets.

Révis' ton Bac - Actions du service collecte du SIAVED pour coupler les amonts de collecte avec des réparations de bacs de collecte.

S
SEC - Société d'Exploitation de Chauffage.

SIGH - Société Immobilière Grand Hainaut.

SSIAD - Services de Soins Infirmiers à Domicile.

SYMEVAD - SYndicat Mixte d'Élimination et de VALorisation des Déchets.

T
Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) - Programme mis en place par le Ministère de l'Environnement, et dont fait partie le SIAVED, sur la réduction de la quantité et de la toxicité des déchets.

TGAP - Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Traitement - Ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation.

Traitement des déchets - Réduction, après collecte, du potentiel polluant des déchets et du flux de déchets par compostage, recyclage, incinération...

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 059-255900953-20221215-CS20221215005-DE

Ce rapport est établi conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,
notamment les articles L.1411-13, L.2313-1,
L.2224-5 et L.5211-39, ainsi qu'au décret
n°2000-404 du 11 mai 2000

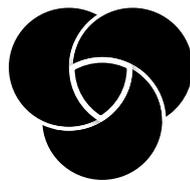
Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-255900953-20221215-CS20221215005-DE



SIAVED
Producteur de Ressources

SYNDICAT INTER-ARRONDISSEMENT DE VALORISATION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

 **N° Vert** 0 800 775 537

WWW.SIAVED.FR



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPRES Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. GOUY Éric (CCCO)

Compétence principale et fonctionnement du syndicat

Objet : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

N° CS20221215005

N° ACTES : 8.8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

Vu le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets,

Vu le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financier, et elles sont destinées à mieux évaluer la qualité du service rendu :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchèteries, la nature des traitements et des valorisations proposées ;

- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation, etc.), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

Conformément à l'article D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président présente le rapport annuel 2021 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adopter le Rapport Annuel 2021 du SIAVED portant notamment sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ;
- de transmettre ledit rapport à l'ensemble des collectivités adhérentes pour être présenté aux assemblées délibérantes.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **adopte le Rapport Annuel 2021 du SIAVED portant notamment sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ;**
- **décide de transmettre ledit rapport à l'ensemble des collectivités adhérentes pour être présenté aux assemblées délibérantes.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **20 DEC 2022** et de la publication le **20 DEC 2022**
Douchy-les-Mines, le **20 DEC 2022**
Le Président,

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,


Charles LEMOINE
Producteur de Ressources


Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Louches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAEKENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPRES Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. GOUY Éric (CCCO)

Compétence principale « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés »

Objet : Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 – Budget Annexe Traitement (05504)

N° CS20221215006	N° ACTES : 7.1
------------------	----------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Budget Primitif pour 2022,

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adopter la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Traitement (05504),
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **adopte la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Traitement (05504),**
- **autorise Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **20 DEC 2022** et de la publication le **20 DEC 2022** Douchy-les-Mines, le **20 DEC 2022**
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAELEKENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. GOUY Éric (CCCO)

Compétence principale « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés »

Objet : Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 – Budget Annexe du CVE (05501)

N°CS20221215007

N° ACTES : 7.1

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets

Comité Syndical du jeudi 15 décembre 2022

Délibération n° CS20221215007 / n° Actes : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Budget Primitif pour 2022,

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adopter la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe du CVE (05501),
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **adopte la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe du CVE (05501),**
- **autorise Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **20 DEC 2022** et de la publication le **20 DEC 2022** Douchy-les-Mines, le **20 DEC 2022**
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE
Producteur de Ressources



Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAELEKENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPRESZ Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. GOUY Éric (CCCO)

Compétence principale « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés »

Objet : Dispositif d'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023 – Budget Annexe Traitement (05504)

N° CS20221215008

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Considérant que le projet de Budget Primitif pour 2023 sera soumis au vote du Comité Syndical début avril 2023,

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit plusieurs dispositions dont celle qui autorise l'Ordonnateur de la Collectivité à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au Budget précédent.

S'agissant de la section d'investissement, le CGCT instaure la faculté, pour l'Ordonnateur de la Collectivité, d'engager, de liquider et de mandater de nouvelles dépenses dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au Budget précédent (hors comptes 16 et 18). Cette possibilité est toutefois subordonnée à une délibération expresse de l'Assemblée délibérante précisant la nature et le montant des dépenses devant être engagées.

Afin de pouvoir répondre aux besoins éventuels de la Collectivité, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, des dépenses d'investissement dans les limites qui suivent :

Budget	Chapitre	Nature	Fonction	Service	Nature de la dépense	Montant TTC
05504	21	2111	812	TRAV	Terrains nus	20 000.00
05504	21	21318	812	TRAV	Autres bâtiments publics	50 000.00
05504	21	21578	812	DECH	Autre matériel et outillage de voirie	3 000.00
05504	21	21731	812	TRAV	Autres bâtiments publics	30 000.00
05504	21	2188	812	DECH	Autres immobilisations corporelles	20 000.00
05504	21	2188	812	TRAV	Autres immobilisations corporelles	2 000.00
05504	21	2188	816	PREV	Autres immobilisations corporelles	5 000.00
05504	23	238	01	FIN	Avances versées / cdes d'immo corporelles	200 000.00
TOTAL GENERAL						330 000.00

L'ensemble de ces crédits seront repris au projet de Budget Primitif pour 2023.

Dans le même esprit, il convient de se mettre en état de pouvoir verser, dès le 1^{er} janvier 2023, aux organismes déjà subventionnés en 2022 et avec lesquels une convention d'objectifs pluriannuelle a été signée, un acompte sur la subvention à intervenir en 2023.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical de prendre les mesures conservatoires permettant le versement aux organismes ci-après d'un acompte sur la subvention à intervenir en 2023, et ce, dans la limite de 50 % du montant attribué en 2022 et d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Budget	Chapitre	Nature	Fonction	Service	Identification du bénéficiaire	Montant alloué en 2022	Montant de l'acompte sur la subvention 2023
05504	65	6574	812	DECH	Association ACTION Avesnes les Aubert SIRET 339 276 990 00035	51 000 €	25 500 €

L'ensemble de ces crédits seront repris au projet de Budget Primitif pour 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, des dépenses d'investissement dans les limites fixées ci-dessus ;
- décide de prendre les mesures conservatoires permettant le versement aux organismes ci-après d'un acompte sur la subvention à intervenir en 2023, et ce, dans la limite de 50 % du montant attribué en 2022 et autorise Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Budget	Chapitre	Nature	Fonction	Service	Identification du bénéficiaire	Montant alloué en 2022	Montant de l'acompte sur la subvention 2023
05504	65	6574	812	DECH	Association ACTION Avesnes les Aubert SIRET 339 276 990 00035	51 000 €	25 500 €

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 DEC 2022 et de la publication le 20 DEC 2022 Douchy-les-Mines, le
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



Cette délibération a été lue et adoptée en séance publique le 15 décembre 2022 à 18h30.





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAELEKENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. GOUY Éric (CCCO)

Compétence principale « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés »

Objet : Dispositif d'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023 – Budget Annexe CVE (05501)

N° CS20221215009

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets

Comité Syndical du jeudi 15 décembre 2022

Délibération n° CS20221215009 / n° Actes : 7.1

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Considérant que le projet de Budget Primitif pour 2023 sera soumis au vote du Comité Syndical début avril 2023,

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit plusieurs dispositions dont celle qui autorise l'Ordonnateur de la Collectivité à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au Budget précédent.

S'agissant de la section d'investissement, le CGCT instaure la faculté, pour l'Ordonnateur de la Collectivité, d'engager, de liquider et de mandater de nouvelles dépenses dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au Budget précédent (hors comptes 16 et 18). Cette possibilité est toutefois subordonnée à une délibération expresse de l'Assemblée délibérante précisant la nature et le montant des dépenses devant être engagées.

Afin de pouvoir répondre aux besoins éventuels de la Collectivité, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, des dépenses d'investissement dans les limites qui suivent :

Budget	Chapitre	Nature	Fonction	Service	Nature de la dépense	Montant HT
05501	20	2051	812	CVE	Concessions et droits similaires	2 500.00
05501	23	2313	812	CVE	Constructions	50 000.00
05501	23	238	01	FIN	Avances versées / cdes d'immo corporelles	250 000.00
TOTAL GENERAL						302 500.00

L'ensemble de ces crédits seront repris au projet de Budget Primitif pour 2023.

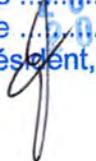
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, des dépenses d'investissement dans les limites fixées ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **2.0.DEC...2022...** et de la publication le **2.0.DEC...2022...** Douchy-les-Mines, le **2.0.DEC...2022...**
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE
Producteur de Ressources

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. GOUY Éric (CCCO)

Compétence principale « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés »

Objet : Fixation des contributions statutaires provisoires pour 2023 (janvier à mars 2023) – Compétence principale (traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés) - Budget Annexe Traitement (05504)

N° CS20221215010

N° ACTES : 7.6

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Vu les délibérations n° CS20220331010 du Comité Syndical en date du 31 mars 2022 et n° CS20220630010 du Comité Syndical en date du 30 juin 2022 portant fixation des contributions statutaires des collectivités adhérentes pour l'année 2022 pour la compétence principale « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés »,

Considérant que le projet de Budget Primitif pour 2023 sera soumis au vote du Comité Syndical début avril 2023,

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023 et pour pallier d'éventuels problèmes ponctuels de trésorerie de début d'année,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de fixer provisoirement le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour la compétence principale « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » aux fins d'un versement au titre des mois de janvier, février et mars 2023, et ce, dans l'attente de l'adoption effective du Budget Primitif pour 2023 et des montants définitifs des contributions statutaires pour 2023,

Les montants définitifs pour 2023 seront régularisés après l'adoption du Budget Primitif pour 2023 et se substitueront aux montants provisoires.

- de fixer les montants provisoires des contributions statutaires en retenant comme base mensuelle le 1/12^e du montant des contributions statutaires de l'année 2022, ainsi qu'il suit :

EPCI adhérents	Montant 2022	1/12 ^e provisoires Début d'année 2023		
		Janv. 23	Fév. 23	Mars 23
C.A. La Porte du Hainaut	11 864 225 €	988 685 €	988 685 €	988 685 €
C.A. Caudrésis Catésis	4 756 374 €	396 364 €	396 364 €	396 364 €
C.C. Cœur d'Ostrevent	5 240 446 €	436 704 €	436 704 €	436 704 €
Total	21 861 045 €	1 821 753 €	1 821 753 €	1 821 753 €

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **fixe provisoirement le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour la compétence principale « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » aux fins d'un versement au titre des mois de janvier, février et mars 2023, et ce, dans l'attente de l'adoption effective du Budget Primitif pour 2023 et des montants définitifs des contributions statutaires pour 2023,**

Les montants définitifs pour 2023 seront régularisés après l'adoption du Budget Primitif pour 2023 et se substitueront aux montants provisoires.

- **fixe les montants provisoires des contributions statutaires en retenant comme base mensuelle le 1/12^e du montant des contributions statutaires de l'année 2022, ainsi qu'il suit :**

EPCI adhérents	Montant 2022	1/12° provisoires Début d'année 2023		
		Janv. 23	Fév. 23	Mars 23
C.A. La Porte du Hainaut	11 864 225 €	988 685 €	988 685 €	988 685 €
C.A. Caudrésis Catésis	4 756 374 €	396 364 €	396 364 €	396 364 €
C.C. Cœur d'Ostrevent	5 240 446 €	436 704 €	436 704 €	436 704 €
Total	21 861 045 €	1 821 753 €	1 821 753 €	1 821 753 €

- autorise Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 DEC 2022 et de la publication le 20 DEC 2022 Douchy-ies-Mines, le 20 DEC 2022
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



La présente délibération a été adoptée en séance publique le 15 décembre 2022, à 18 heures, par le Comité Syndical du SIVAD, composé de :



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAELEKENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPRESZ Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. GOUY Éric (CCCO)

2^e Groupe de Compétence « gestion de la fonction tri »

Objet : Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 – Budget Annexe Tri (05503)

N° CS20221215011

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Budget Primitif pour 2022,

Il est proposé au Comité Syndical :

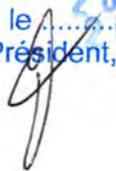
- d'adopter la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **adopte la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),**
- **autorise Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **20 DEC 2022** et de la publication le **20 DEC 2022** Douchy-les-Mines, le **20 DEC 2022**
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE
Producteur de Ressources



Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022
Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAELEKENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPRES Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. GOUY Éric (CCCO)

2^e Groupe de Compétence « gestion de la fonction tri »

Objet : Dispositif d'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023 – Budget Annexe Tri (05503)

N° CS20221215012

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Considérant que le projet de Budget Primitif pour 2023 sera soumis au vote du Comité Syndical début avril 2023,

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit plusieurs dispositions dont celle qui autorise l'Ordonnateur de la Collectivité à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au Budget précédent.

S'agissant de la section d'investissement, le CGCT instaure la faculté, pour l'Ordonnateur de la Collectivité, d'engager, de liquider et de mandater de nouvelles dépenses dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au Budget précédent (hors comptes 16 et 18). Cette possibilité est toutefois subordonnée à une délibération expresse de l'Assemblée délibérante précisant la nature et le montant des dépenses devant être engagées.

Afin de pouvoir répondre aux besoins éventuels de la Collectivité, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, des dépenses d'investissement dans les limites qui suivent :

Budget	Chapitre	Nature	Fonction	Service	Nature de la dépense	Montant TTC
05503	23	238	01	FIN	Avances versées / cdes d'immo corporelles	250 000.00
TOTAL GENERAL						250 000.00

L'ensemble de ces crédits seront repris au projet de Budget Primitif pour 2023.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, des dépenses d'investissement dans les limites fixées ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **20 DEC 2022** et de la publication le **20 DEC 2022** Douchy-les-Mines, le **20 DEC 2022**
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE
Producteur de Ressources


Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 22**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAELENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. GOUY Éric (CCCO)

2^e Groupe de Compétence « gestion de la fonction tri »

Objet : Fixation des contributions statutaires provisoires pour 2023 (janvier à mars 2023) – 2^e groupe de compétence « gestion de la fonction tri » - Budget Annexe Tri (05503)

N° CS20221215013

N° ACTES : 7.6

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Vu les délibérations n° CS20220331013 du Comité Syndical en date du 31 mars 2022 et n° CS20220630014 du Comité Syndical en date du 30 juin 2022 portant fixation des contributions statutaires des collectivités adhérentes pour l'année 2022 pour le 2^e groupe de compétence « gestion de la fonction tri »,

Considérant que le projet de Budget Primitif pour 2023 sera soumis au vote du Comité Syndical début avril 2023,

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023 et pour pallier d'éventuels problèmes ponctuels de trésorerie de début d'année,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de fixer provisoirement le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour le 2^e groupe de compétence « gestion de la fonction tri » aux fins d'un versement au titre des mois de janvier, février et mars 2023, et ce, dans l'attente de l'adoption effective du Budget Primitif pour 2023 et des montants définitifs des contributions statutaires pour 2023, Les montants définitifs pour 2023 seront régularisés après l'adoption du Budget Primitif pour 2023 et se substitueront aux montants provisoires.
- de fixer les montants provisoires des contributions statutaires en retenant comme base mensuelle le 1/12^e du montant des contributions statutaires de l'année 2022, ainsi qu'il suit :

EPCI adhérents	Montant 2022	1/12 ^e provisoires Début d'année 2023		
		Janv. 23	Fév. 23	Mars 23
C.A. La Porte du Hainaut	1 744 960 €	145 413 €	145 413 €	145 413 €
C.A. Caudrésis Catésis	605 494 €	50 458 €	50 458 €	50 458 €
C.C. Cœur d'Ostrevent	764 706 €	63 725 €	63 725 €	63 725 €
Total	3 115 160 €	259 596 €	259 596 €	259 596 €

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **fixe provisoirement le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour le 2^e groupe de compétence « gestion de la fonction tri » aux fins d'un versement au titre des mois de janvier, février et mars 2023, et ce, dans l'attente de l'adoption effective du Budget Primitif pour 2023 et des montants définitifs des contributions statutaires pour 2023,**

Les montants définitifs pour 2023 seront régularisés après l'adoption du Budget Primitif pour 2023 et se substitueront aux montants provisoires.

- **fixe les montants provisoires des contributions statutaires en retenant comme base mensuelle le 1/12^e du montant des contributions statutaires de l'année 2022, ainsi qu'il suit :**

EPCI adhérents	Montant 2022	1/12 ^e provisoires Début d'année 2023		
		Janv. 23	Fév. 23	Mars 23
C.A. La Porte du Hainaut	1 744 960 €	145 413 €	145 413 €	145 413 €
C.A. Caudrésis Catésis	605 494 €	50 458 €	50 458 €	50 458 €
C.C. Cœur d'Ostrevent	764 706 €	63 725 €	63 725 €	63 725 €
Total	3 115 160 €	259 596 €	259 596 €	259 596 €

- autorise Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ~~20 DEC 2022~~ et de la publication le ~~20 DEC 2022~~ Douchy-les-Mines, le ~~20 DEC 2022~~
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

SIAVED
Producteur de Ressources

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978
relative à l'accès à l'information.
Révisé le 20 DEC 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 20

- **Présents : 16**
- **Votants : 16**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAELENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire : /

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPRES Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. VENIAT Michel (CAPH)

3^e groupe de compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés »

Objet : Dispositif d'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023 – Budget Annexe Collecte (05502)

N° CS20221215014

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Considérant que le projet de Budget Primitif pour 2023 sera soumis au vote du Comité Syndical début avril 2023,

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit plusieurs dispositions dont celle qui autorise l'Ordonnateur de la Collectivité à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au Budget précédent.

S'agissant de la section d'investissement, le CGCT instaure la faculté, pour l'Ordonnateur de la Collectivité, d'engager, de liquider et de mandater de nouvelles dépenses dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au Budget précédent (hors comptes 16 et 18). Cette possibilité est toutefois subordonnée à une délibération expresse de l'Assemblée délibérante précisant la nature et le montant des dépenses devant être engagées.

Afin de pouvoir répondre aux besoins éventuels de la Collectivité, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, des dépenses d'investissement dans les limites qui suivent :

Budget	Chapitre	Nature	Fonction	Service	Nature de la dépense	Montant TTC
05502	21	2188	812	COLL CA2C	Autres immobilisations corporelles	40 000.00
05502	21	2188	812	COLL CAPH	Autres immobilisations corporelles	80 000.00
TOTAL GENERAL						120 000.00

L'ensemble de ces crédits seront repris au projet de Budget Primitif pour 2023.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023, des dépenses d'investissement dans les limites fixées ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20 DEC 2022 et de la publication le 20 DEC 2022 Douchy-les-Mines, le 20 DEC 2022
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE
SIAVED
Producteur de Ressources

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice : 20

- **Présents : 16**
- **Votants : 16**
- **Excusés : 4**
- **Absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. WAEKENS Philippe (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. COMYN Jean-Paul (CAPH) a remplacé M. TRIFI Patrick (CAPH)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire : /

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH) - Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C)

Secrétaire de séance : M. VENIAT Michel (CAPH)

3^e groupe de compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés »

Objet : Fixation des contributions statutaires provisoires pour 2023 (janvier à mars 2023) – 3^e groupe de compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » - Budget Annexe Collecte (05502)

N° CS20221215015

N° ACTES : 7.6

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Vu les délibérations n° CS20220331017 du Comité Syndical en date du 31 mars 2022 et n° CS20220630018 du Comité Syndical en date du 30 juin 2022 portant fixation des contributions statutaires des collectivités adhérentes pour l'année 2022 pour le 3^e groupe de compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés »,

Considérant que le projet de Budget Primitif pour 2023 sera soumis au vote du Comité Syndical début avril 2023,

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2023 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2023 et pour pallier d'éventuels problèmes ponctuels de trésorerie de début d'année,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de fixer provisoirement le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour le 3^e groupe de compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » aux fins d'un versement au titre des mois de janvier, février et mars 2023, et ce, dans l'attente de l'adoption effective du Budget Primitif pour 2023 et des montants définitifs des contributions statutaires pour 2023,

Les montants définitifs pour 2023 seront régularisés après l'adoption du Budget Primitif pour 2023 et se substitueront aux montants provisoires.

- de fixer les montants provisoires des contributions statutaires en retenant comme base mensuelle le 1/12^e du montant des contributions statutaires de l'année 2022, ainsi qu'il suit :

EPCI adhérents	Montant 2022	1/12 ^e provisoires Début d'année 2023		
		Janv. 23	Fév. 23	Mars 23
C.A. La Porte du Hainaut	6 595 008 €	549 584 €	549 584 €	549 584 €
C.A. Caudrésis Catésis	2 105 313 €	175 443 €	175 443 €	175 443 €
Total	8 700 321 €	725 027 €	725 027 €	725 027 €

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **fixe provisoirement le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour le 3^e groupe de compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » aux fins d'un versement au titre des mois de janvier, février et mars 2023, et ce, dans l'attente de l'adoption effective du Budget Primitif pour 2023 et des montants définitifs des contributions statutaires pour 2023,**

Les montants définitifs pour 2023 seront régularisés après l'adoption du Budget Primitif pour 2023 et se substitueront aux montants provisoires.

- **fixe les montants provisoires des contributions statutaires en retenant comme base mensuelle le 1/12^e du montant des contributions statutaires de l'année 2022, ainsi qu'il suit :**

EPCI adhérents	Montant 2022	1/12 ^e provisoires Début d'année 2023		
		Janv. 23	Fév. 23	Mars 23
C.A. La Porte du Hainaut	6 595 008 €	549 584 €	549 584 €	549 584 €
C.A. Caudrésis Catésis	2 105 313 €	175 443 €	175 443 €	175 443 €
Total	8 700 321 €	725 027 €	725 027 €	725 027 €

- autorise Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **20 DEC 2022** et de la publication le **20 DEC 2022** Douchy-les-Mines, le **20 DEC 2022**

Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du **SIAVED**,

Charles LEMOINE



Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

SIAVED
Producteur de Ressources

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

